

2022-2025

**PROJET
EDUCATIF
DE TERRITOIRE**
PLAN MERCREDI

VILLE DE MALAKOFF



Ville de Malakoff



Table des matières

I. Les enjeux du Projet Educatif de Territoire et son élaboration	3
II. Les ambitions éducatives et leur déclinaison en objectifs.....	5
A. Assurer le bien-être de chaque enfant et de chaque adolescent-e à travers une politique éducative favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.....	5
B. Promouvoir l’engagement et l’éducation à la citoyenneté et au développement durable.....	7
C. Développer une offre éducative diversifiée sur tous les temps de l’enfant et de l’adolescent-e en faveur de la réussite scolaire et éducative	8
III. Une offre éducative adaptée aux ambitions	9
A. Périmètre et public du projet	9
B. Présentation des actrices, des acteurs et des ressources du territoire.....	10
C. Organisation de la semaine scolaire des enfants des écoles maternelles et élémentaires	11
D. Activités proposées sur le temps scolaire	11
1. Ecoles maternelles et élémentaires	11
2. Collèges	12
E. Activités mises en place sur le temps périscolaire	13
1. Activités à destination des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires	13
2. Activités à destination des collégien-nes	14
F. Activités mises en place pendant les vacances scolaires.....	15
G. Le Plan Mercredi	15
IV. Le Conseil Educatif Local, l’outil de gouvernance du PEdT - Plan Mercredi et de son évaluation.....	17
V. Annexes.....	18

I. Les enjeux du Projet Educatif de Territoire et son élaboration

La ville de Malakoff défend le droit pour tous les enfants à l'éducation, à l'accès aux loisirs, au sport, à la culture, à la découverte et la pratique d'activités nouvelles et aux vacances. Elle place l'enfant au cœur de sa politique éducative. Son ambition est, en partant de ses besoins, ses difficultés, ses attentes et selon son âge, de rendre l'enfant acteur de son activité, pour accompagner son émancipation et son épanouissement et préparer son avenir en tant que citoyen-ne.

Pour lutter contre les inégalités sociales entre les enfants, la ville déploie notamment une tarification des activités périscolaires et extrascolaires municipales au quotient familial, une carte scolaire favorisant la mixité sociale, la présence de services municipaux sur l'ensemble des quartiers et une dotation financière aux écoles pour chaque enfant, visant à alléger le coût des fournitures scolaires pour les familles.

De même, la ville s'est dotée d'un Projet Educatif de Territoire dès 2014 et a rejoint le réseau *Ville Amie des Enfants* de l'UNICEF en 2008.

Les enjeux

Le choix de la ville de Malakoff est de définir son Projet Educatif de Territoire comme la colonne vertébrale de sa politique éducative et d'élargir les périmètres de son PEdT à l'ensemble des temps de l'enfant - les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire - et d'y intégrer les questions liées aux passerelles et transitions entre les différents âges de la petite enfance à la jeunesse. L'objectif est ainsi de proposer à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de qualité, et d'organiser les temps éducatifs de manière complémentaire.

Il s'agit d'un projet partagé qui résulte d'un travail de concertation, de co-construction et de co-évaluation avec la communauté éducative dans le cadre du Conseil Educatif Local et qui permet à l'ensemble des actrices et des acteurs éducatifs de mettre en cohérence leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes et les besoins de chaque enfant.

En 2018, la ville de Malakoff, après une année de concertation avec la communauté éducative et de consultation des enfants, a élaboré un PEdT 2019 -2022. Celui-ci confirmait d'abord le rythme scolaire de 4,5 jours par semaine comme levier de réussite scolaire et éducative. Il réaffirmait ensuite sa politique éducative de promotion de l'accès aux loisirs pour toutes et tous, de concours au développement des potentialités de chaque enfant et de contribution à la structuration de son identité, en instituant des NAP gratuites dans la continuité d'une journée d'école.

L'élaboration du PEdT 2022-2025

Le renouvellement du PEdT pour la période 2022-2025 a été l'occasion pour la ville de réinterroger ses actions et les organisations sur les différents temps de la semaine d'un enfant au regard des enjeux financiers et des politiques publiques municipales.

La ville a fait le choix d'un changement de rythme scolaire dans le cadre du PEdT 2022-2025 et ce pour plusieurs raisons :

- Face au cadre budgétaire contraint imposé par l'Etat aux collectivités et à l'accroissement des missions échues aux mairies avec les crises économique, sociale et sanitaire qui ont fortement impacté les budgets municipaux, la ville de Malakoff doit, pour maintenir ses ambitions et ses actions éducatives, trouver des moyens humains et financiers en interne, en organisant différemment ses activités et ses équipes.
- Le retour à la semaine scolaire de 4 jours faisait l'objet de demandes récurrentes de certaines équipes éducatives, ville et Education Nationale. Cette demande s'est amplifiée avec la pandémie, le confinement et les protocoles sanitaires parfois très lourds, qui ont impacté les équipes ces 2 dernières années.

La ville a par ailleurs fait le choix d'augmenter la durée de la pause méridienne, temps essentiel pour l'enfant, à 2 heures pour répondre à ses besoins de décompression et de ressourcement. La consultation organisée en 2021 auprès des enfants a notamment mis en évidence pour 66% d'entre eux qu'ils n'avaient pas suffisamment de temps pour déjeuner et la moitié d'entre eux estime que ce temps ne se déroule pas dans le calme. Impactée également par les protocoles sanitaires, l'organisation de ce temps ne rendait pas possible aux enfants de vivre pleinement un moment de ressourcement et de proposer des pôles d'activités individuelles ou collectives.

L'élaboration du PEdT 2022-2025 s'organise autour de 5 éléments structurants:

- **Une réaffirmation des ambitions éducatives** inscrites dans le précédent PEdT 2019-2022 axées sur le bien-être de l'enfant et de l'adolescent-e, la citoyenneté et la réussite éducative
- **Une continuité d'un certain nombre d'objectifs et d'actions n'ayant pu être développés pendant la pandémie.** En effet, mis en place en septembre 2019, le PEdT a subi de plein fouet la crise sanitaire dès mars 2020 avec la fermeture des établissements scolaires et périscolaires (confinements et déconfinements successifs), l'annulation des séjours et des classes de découverte, l'application des protocoles avec le non brassage des enfants impactant notamment la qualité des NAP en limitant le choix des activités et de l'enfant. De plus, le déploiement des actions à destination des collégien-nes n'a pas pu être travaillé avec l'ensemble de la communauté éducative.
- **Une reprise des réflexions issues du travail de concertation avec la communauté éducative mis en place lors de l'élaboration du précédent PEdT concernant les activités périscolaires.** Ces réflexions constituent une ressource toujours pertinente pour le nouveau PEdT. En effet, des groupes de travail, pilotés par le Conseil Educatif Local, avaient permis de réfléchir collectivement aux enjeux pédagogiques et aux fonctionnements des activités périscolaires. Des représentant-es de parents d'élèves, des enseignant-es, des représentant-es de l'administration, du Conservatoire, de l'USMM, des représentant-es de la restauration, du personnel d'entretien et des ATSEM, ainsi que la quasi-totalité des animateurs et des animatrices des accueils de loisirs, avaient participé à ces différents groupes de travail.
- **Une définition d'un calendrier de mise en œuvre de ce PEdT en 2 phases.** La première phase de février à juin 2022 a été consacrée à la préparation de la rentrée scolaire 2022 avec la mise en place d'un nouveau rythme scolaire et de nouveaux horaires dans les écoles de la ville. Une seconde phase à partir d'octobre 2022 aura pour objectif d'enrichir l'offre éducative en mobilisant l'ensemble des actrices et des acteurs éducatifs, et de renforcer l'articulation entre les diverses activités proposées sur le territoire.
- **Une intégration des axes éducatifs définis dans le plan d'action 2021-2026 Ville Amie des Enfants de l'UNICEF.** Le titre de *Ville Amie des Enfants* a été attribué à la ville de Malakoff en juin 2021 pour son plan d'action (cf. Annexes) dont les engagements sont :
 - Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent-e
 - Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violence faites aux enfants et aux jeunes
 - Accompagner les parents et les jeunes face aux défis de l'adolescence
 - Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et les jeunes pour les associer aux projets de ville
 - Elaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville

Le Conseil Educatif Local s'est réuni 3 fois pour valider chaque étape de la phase 1 :

- **17 février 2022 :** Présentation du cadre, de la démarche et du calendrier du renouvellement du PEdT
- **14 avril 2022 :**
 - Présentation des avis des Conseils d'Ecole sur la proposition de la ville d'un rythme scolaire de 4 jours. Les Conseils d'Ecole se sont tenus du 18 au 31 mars 2022. L'ensemble de ces Conseils d'Ecole a donné un avis favorable à cette proposition, hormis un Conseil d'Ecole élémentaire, qui a émis un avis défavorable et pour un autre Conseil d'Ecole élémentaire dont la totalité des membres s'est abstenue.
 - Présentation d'une organisation d'un temps du soir élémentaire élaboré par le groupe de travail. Celui-ci était composé de représentant-es des écoles, des parents et des équipes de direction des accueils de loisirs et s'est réuni à 3 reprises.
 - Présentation de l'aménagement du temps de travail des équipes de direction et d'animation des accueils de loisirs enfance et des ATSEM. En effet, le passage de 4,5 jours à 4 jours scolaires par semaine impacte fortement leurs emplois du temps. De nombreuses réunions d'information et de concertation ont été mises en place avec les agents pour définir leur nouvel aménagement du temps de travail à compter de la rentrée 2022-2023.
- **8 juin 2022 :** Présentation du **Projet Educatif de Territoire** incluant les travaux des équipes d'animation et de direction sur la mise en œuvre des ambitions éducatives dans les accueils périscolaires de l'enfance, notamment sur le Plan Mercredi.

II. Les ambitions éducatives et leur déclinaison en objectifs

A. Assurer le bien-être de chaque enfant et de chaque adolescent-e à travers une politique éducative favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité

Proposer une offre de loisirs adaptée aux besoins des enfants, des adolescent-es et des familles

- Garantir des accueils périscolaires du matin, du soir, le mercredi et des accueils pendant les vacances scolaires sur l'ensemble du territoire pour les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire.
- Reconnaître et organiser la pause méridienne comme un temps éducatif, de repos et de détente, accessible à toutes et tous.
- Proposer aux collégiens et collégiennes un accueil et une programmation d'activités au Club Ados pendant les semaines scolaires et les vacances scolaires
- Garantir des actions éducatives basées sur le respect des temps et rythmes de l'enfant et du jeune et de leurs droits aux loisirs, aux jeux et au repos dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs : Accueils de loisirs Enfance/Adolescence et séjours.

Sensibiliser les publics à une alimentation équilibrée et durable et aux bienfaits d'une activité physique régulière



Plan d'action Unicef

- Développer des ateliers de sensibilisation dans les écoles et les accueils de loisirs primaires et les structures adolescentes.
- Favoriser la pratique culinaire dans les accueils de loisirs.
- Développer un partenariat entre les accueils de loisirs et les Maisons de Quartier autour des jardins collectifs.
- Développer des jardins dans les écoles et les accueils de loisirs.
- Sensibiliser les adolescent-es à l'acceptation de la diversité corporelle et pour leur permettre de décrypter la pression sociale à laquelle ils et elles sont soumis-es en matière d'image des corps.
- Renforcer l'éducation à l'information et aux médias pour décrypter les stratégies du marketing alimentaire, les informations sur les emballages des produits alimentaires.

Affirmer la restauration scolaire comme un temps fort et un levier important pour l'éducation alimentaire des enfants



Plan d'action Unicef

- Eduquer à l'alimentation et au goût et réduire la néophobie alimentaire.
- Faire du restaurant scolaire un lieu de détente et de convivialité en limitant le bruit et les nuisances sonores, en aménageant et en décorant les espaces.
- Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire en instaurant le tri des déchets dans tous les restaurants scolaires élémentaires pour générer des réflexes durables et amener à la prise de conscience des quantités jetées et en adaptant les quantités consommées aux besoins de chacun et chacune.
- Former les personnels de l'animation et de la restauration et améliorer les pratiques professionnelles.

 **2100 déjeuners et 700 goûters servis chaque jour**

Favoriser le droit aux vacances pour toutes et tous

- Développer l'offre de séjours organisés dans les centres de vacances de la ville.
- Proposer des séjours labellisés *Vacances Apprenantes*.
- Proposer des séjours en famille organisés par les Maisons de Quartier.

Accueillir et accompagner les enfants et les adolescent-es en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers

- Accompagner les familles.
- Faciliter l'accessibilité dans les écoles et les accueils de loisirs Enfance et Adolescence et adapter les espaces publics (jardins, parcs, bâtiments...).
- Développer, adapter et soutenir des actions éducatives en direction des enfants en situation de handicap.
- Mettre à disposition du personnel d'accompagnement dédié et former ces personnels.
- Sensibiliser les équipes d'animation et l'ensemble des enfants à la prise en compte de la différence.

Accompagner les parents et les jeunes aux défis de l'adolescence



Plan
d'action
Unicef

- Mettre en place une réflexion collective et transversale avec les acteurs du territoire.
- Développer des actions de prévention des conduites à risque (actions du CLSPDR).
- Développer des actions ciblées du Club Relais (prévention spécialisée).
- Développer des actions d'information et de prévention dans la programmation d'activités du Club Ados, du Bureau Information Jeunesse et des Maisons de Quartier.
- Développer des actions d'éducation à la santé, et des animations (ex : alimentation, activité physique, sommeil ...).
- Proposer des lieux et espaces dédiés à l'écoute et aux échanges ciblés.

Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes



Plan
d'action
Unicef

- Développer des actions de prévention et de lutte contre toute forme de violence (ex : ateliers de sensibilisation des enfants et des adolescent-es dans le cadre scolaire et périscolaire).
- Développer l'accompagnement pluridisciplinaire de lutte dans une dynamique d'approche globale des situations individuelles (actions du CLSPDR).
- Développer des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle.
- Informer les publics : mettre à disposition des enfants, des adolescent-es, des familles et des professionnels, des supports d'information et des outils pédagogiques pour comprendre et parler des Droits de l'Enfant et pour lutter contre les violences.
- Renforcer l'information et l'accompagnement juridique gratuite sur les droits de l'enfant au Point d'Accès au Droit.
- Informer les actrices et acteurs éducatifs locaux des ressources existantes sur le territoire pour accompagner les parents, les enfants et les jeunes.
- Former les professionnels en contact avec les enfants à la détection et aux conduites à tenir face aux violences faites aux enfants dans le cadre notamment du CLSPDR.



Bilan 2021 du service prévention Enfants-Famille de la DPTP

- Point écoute : mise en place de la 4^e permanence – 145 personnes pour 521 entretiens au profit de 104 familles
- Maison ouverte : 171 accueils au profit de 993 personnes (554 enfants et 439 adultes)
- Cellule pluridisciplinaire de soutien : approche globale de 27 situations d'enfants et adolescent-es
- Ouverture d'une permanence juridique d'accès au Droit de l'Enfant

B. Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable

Rendre l'enfant acteur de son parcours éducatif et de ses loisirs

- Donner aux enfants et aux adolescent-es la capacité de faire leurs propres choix afin de les responsabiliser et de les positionner en tant qu'actrice et acteur de leur parcours éducatif.
- Impliquer et responsabiliser les enfants et les adolescent-es dans le fonctionnement des ACM (élaboration des programmes d'activités, déroulement de la journée, aménagement des locaux...).
- Prendre en compte la parole de l'enfant, notamment grâce aux Conseils d'Enfants dans les ACM et les écoles.
- Mettre en place des questionnaires de satisfaction auprès des enfants et des adolescent-es.

Sensibiliser les enfants et les adolescent-es aux enjeux liés à l'environnement, au développement durable

- Lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Sensibiliser les enfants et les adolescent-es aux enjeux énergétiques, à la gestion des déchets, et aux questions liées à l'alimentation.
- Encourager les initiatives et les structures qui mettent en œuvre des projets de développement durable.
- Mettre à disposition des écoles et des accueils de loisirs le jardin pédagogique de Paulette Nardal.
- Développer des cours oasis pour favoriser les îlots de fraîcheur.



Réalisation d'un jardin pédagogique et de deux cours oasis pour les écoles maternelle et élémentaire P. Nardal en 2022/2023

Favoriser la mixité, l'égalité filles-garçons, le droit à la différence

- Proposer des activités aux filles et aux garçons qui ne s'appuient pas sur des stéréotypes genrés.
- Favoriser le dialogue et l'écoute de l'autre.
- Développer des cours non genrés.
- Appliquer une tarification aux familles basée sur le quotient familial (prise en compte les ressources de la famille et le nombre de personnes au foyer fiscal).
- Développer des rencontres inter-écoles et inter-accueils de loisirs.

Encourager et développer les pratiques citoyennes des enfants et des jeunes



Plan d'action Unicef

- Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et les jeunes pour les associer aux projets de ville.
- Favoriser toutes les formes de participation des enfants, des adolescent-es et des jeunes dans le cadre des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- Encourager les événements partagés entre les accueils de loisirs et les actrices et acteurs éducatifs locaux (associations, écoles, structures municipales et intercommunales...) et les projets intergénérationnels.
- Développer les actions « Rues aux enfants, rues pour tous ».

Consultation des enfants et des jeunes lors des Rencontres du Sport en 2022 et des Rencontres de la Culture en 2023



Sensibiliser à l'ouverture sur le monde et à la culture de paix

- Sensibiliser au respect des différences, encourager l'ouverture vers d'autres cultures et sur le monde.
- Sensibiliser à la solidarité internationale et encourager les actions avec les coopérations solidaires engagées par la Ville, notamment avec la communauté rurale de Ngogom au Sénégal et le Camp d'El Far'ah en Palestine.
- Éduquer à la paix, en promouvant le respect de l'Autre, de la dignité et du partage, en favorisant le dialogue et le règlement des conflits dans un esprit de compréhension et de coopération mutuelle.
- Permettre aux enfants et aux adolescent-es de devenir des citoyen-nes éclairé-es en développant des actions éducatives sur le devoir de mémoire.

C. Développer une offre éducative diversifiée sur tous les temps de l'enfant et de l'adolescent-e en faveur de la réussite scolaire et éducative

Favoriser l'accès aux pratiques artistiques, culturelles, scientifiques et sportives

- Soutenir les activités d'Education Artistique et Culturelle dans les écoles.
- Renforcer l'éducation musicale, notamment par l'intervention des dumistes à l'école.
- Proposer des séances de natation aux enfants de Grande Section maternelle et d'élémentaire.
- Promouvoir le plaisir de lire par l'animation et par le jeu.
- Construire les parcours éducatifs sur le temps périscolaire et extrascolaire en proposant une programmation d'ateliers et d'activités innovante, riche et diversifiée qui recouvre les domaines de l'art et de la culture, des sciences et du sport.
- Développer des actions de formation et d'échange de pratiques entre professionnels pour enrichir qualitativement l'offre et favoriser la cohérence éducative.
- Développer la cohésion entre les différent-es actrices et acteurs de la communauté éducative.

Accompagner les enfants, les adolescent-es et les parents en vue de la réussite scolaire de leur enfant

- Alléger le coût des fournitures scolaires pour les familles.
- Poursuivre et soutenir les actions d'accompagnement à la scolarité dans les Maisons de Quartier pour les enfants et les collégien-nes.
- Mettre en place des études surveillées encadrées par les enseignant-es volontaires.
- Lutter contre le décrochage scolaire par un accompagnement individualisé des collégiennes et collégiens et des familles en difficulté.
- Proposer des stages de révision du Brevet des Collèges.



250 enfants et collégiens participent à l'accompagnement à la scolarité dans les maisons de quartier

Favoriser l'accès au numérique

- Equiper les écoles de matériel informatique et numérique adapté aux pratiques et aux apprentissages.
- Proposer des projets numériques et robotiques sur les différents temps de l'enfant.
- Former des intervenant-es dans les équipes d'animation.
- Accompagner les enfants, les adolescent-es et leurs familles dans leurs usages numériques, dans une démarche d'éducation au numérique et aux médias, et de sensibilisation à l'exposition aux écrans.

@ Sept. 2021

Ouverture de l'espace de vie sociale Valette pour l'inclusion numérique

Soutenir les familles dans l'exercice de leur parentalité

- Promouvoir l'offre éducative.
- Valoriser et restituer auprès des familles le contenu de l'offre réalisé avec les enfants et les adolescent-es.
- Favoriser des temps conviviaux avec les familles.
- Faciliter les sorties en famille et les temps de loisirs partagés.
- Développer des outils d'accompagnement et de valorisation des compétences parentales (actions de la Maison Ouverte et du Point Ecoute, groupes de paroles pour les assistantes maternelles et pour les familles dans les Maisons de Quartier, Café de la parentalité, permanence d'information et de médiation familiale,...).
- Créer des espaces numériques d'échanges entre les familles et les partenaires éducatifs.

Développer les actions passerelles entre la Petite Enfance, l'Enfance, l'Adolescence et la Jeunesse

- Assurer un suivi lors du passage de cycles entre les professionnel·les.
- Accompagner les enfants et les parents lors du changement de cycle, notamment lors de la première scolarisation.
- Développer les accueils de loisirs passerelles Petite Enfance – Enfance – Adolescence – Jeunesse.

Favoriser la découverte des métiers

- Faciliter et accompagner la recherche de stage obligatoire par les collégiennes et collégiens et mobiliser la ville, les entreprises et les associations pour accueillir des stagiaires.
- Permettre à tous les adolescent·es d'avoir un accès à l'information sur l'orientation, les métiers et la formation au Bureau Information Jeunesse.
- Développer des animations, des ateliers sur toutes les questions liées à l'orientation et les métiers dès les dernières années de l'école primaire.

Favoriser la découverte des territoires

- Développer l'offre de classes de découverte.
- Favoriser la découverte de la ville, de son patrimoine et de ses acteurs.

III. Une offre éducative adaptée aux ambitions

A. Périmètre et public du projet

Le Projet Educatif de Territoire concerne les enfants et les adolescent·es de 3 ans à 15 ans. La ville de Malakoff compte 5 écoles maternelles, 4 écoles élémentaires, 3 groupes scolaires mixtes, 2 collèges et 1 lycée professionnel, ainsi qu'un groupe scolaire mixte et collège privés conventionnés.

Le périmètre du PEdT est élargi à l'ensemble des temps de l'enfant - les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire - et intègre les questions liées aux passerelles et transitions entre les différents âges de la petite enfance à la jeunesse.

Les effectifs scolaires

Le nombre d'enfants concernés est de 880 en écoles maternelles, 1440 en écoles élémentaires et 1060 en collèges (chiffres année scolaire 2021-2022).

Ecoles maternelles

Ecole	Adresse	Enfants (rentrée 2021-2022)
Fernand LEGER	19 rue Ernest Renan	99
Jean JAURES	21 rue Béranger	173
Paulette NARDAL	1 rue M.L. Hollebecque	89
Henri BARBUSSE	54 rue Louis Girard	127
Paul VAILLANT COUTURIER	22 rue Alexis Martin	96

Ecoles élémentaires

Ecole	Adresse	Enfants (rentrée 2021-2022)
Fernand LEGER	19 rue Ernest Renan	184
Jean JAURES	13 avenue Jules Ferry	276
Paulette NARDAL	108 rue P.V. Couturier	198
Henri BARBUSSE	2 rue Jules Guesde	229

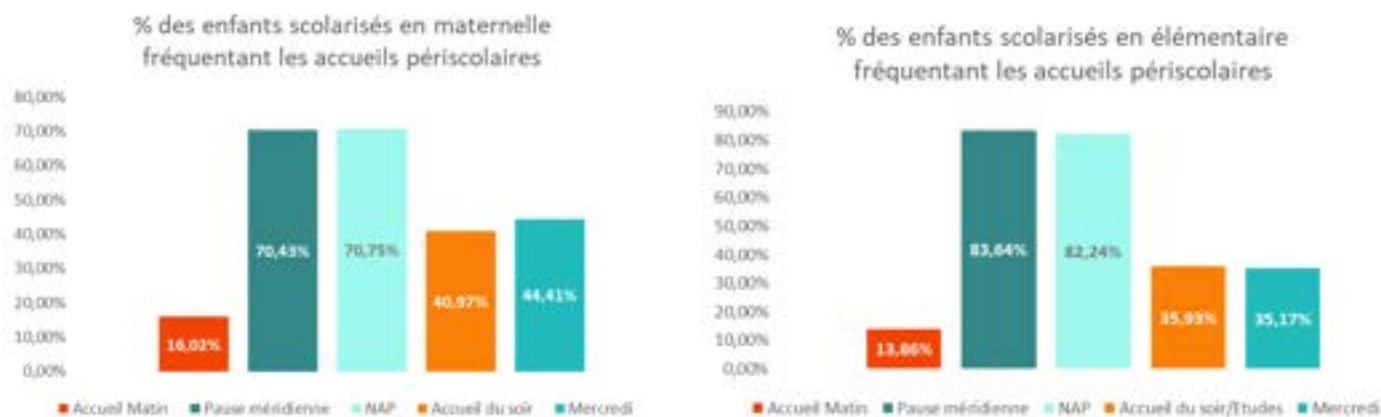
Groupes scolaires

Groupe	Adresse	Enfants (rentrée 2021-2022)	
		M	E
Georges COGNIOT	7/17 av. du Mal Leclerc	107	148
Guy MOQUET	13 avenue Jules Ferry	110	251
Paul LANGEVIN	15 rue André Rivoire	75	150

Collèges

Collège	Adresse	Enfants
Paul BERT	112 rue Paul Vaillant Couturier	609
Henri WALLON	2 rond-point Gagarine	451

La fréquentation des activités et des accueils périscolaires



Fréquentation moyenne calculée sur les effectifs d'avril à mai 2022

B. Présentation des actrices, des acteurs et des ressources du territoire

Les actrices et les acteurs du PEdT

Le PEdT permet à l'ensemble de la communauté éducative de mettre en cohérence leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes et les besoins de chaque enfant. Toutes et tous sont mobilisé-es pour le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Elles/Ils interviennent en complémentarité dans les différents temps de l'enfant et de l'adolescent-e :

- Les professionnel-les de l'Education Nationale (IEN, conseiller-es pédagogiques, CPE, directions d'écoles, chefs d'établissements, corps enseignant, AESH, médecine scolaire,...).
- Les équipes d'animation des accueils de loisirs Enfance et Adolescence (responsables de site, animatrices et animateurs, coordinateur du secteur adolescence, coordinatrice Loisirs Handicap ...).
- Les agents municipaux travaillant dans les écoles (ATSEM, gardien-nes, agents d'entretien et de restauration,...).
- Les équipes des Directions de la ville de Malakoff (Education, Entretien et Restauration, Petite Enfance, Citoyenneté et Jeunesse, Solidarité et Vie des Quartiers, Prévention et Tranquillité Publique, Sports, Culture, Santé, CCAS avec la mission handicap, ...).
- Les familles, les représentant-es des parents d'élèves.
- Les professionnel-les des établissements culturels, artistiques et sportifs de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris.
- Les associations intervenant sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Les ressources du territoire

Le patrimoine communal est riche et diversifié avec de nombreux équipements d'accueil d'enfants de la Petite Enfance à la Jeunesse, de soutien à la parentalité, culturels, sportifs et des espaces naturels répartis sur le territoire :

6 crèches multi-accueil municipales, un relais Petite Enfance (REP)

Un lieu d'accueil enfants-parents, la Maison Ouverte

15 lieux d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires Enfance dans chaque école de la ville ainsi que 3 accueils indépendants (La Maison de l'Enfant, l'accueil Gagarine et l'accueil Aquarium)

1 Club Ados

2 structures pour la jeunesse dont un Bureau Information Jeunesse (Espace Angela Davis- le Pavillon)

2 Maisons de Quartiers (Jacques Prévert – Henri Barbusse) et **1 espace de vie sociale Valette**, qui intègre un espace public numérique

Le Point écoute enfants, adolescent-es, parents

Des équipements sportifs : Complexe Marcel Cerdan (terrain de football, piste d'athlétisme, gymnase, terrains de tennis), Dalle Védrines (terrains de tennis), René Rousseau (gymnase, terrains de tennis), Complexe Lénine (terrain de football, gymnase, salle de gymnastique), Gymnase Jacques Duclos (salles de tennis de table), Gymnases Henri Barbusse et Paul Langevin, Stade nautique intercommunal Chatillon-Malakoff, Bassin nautique d'initiation Jaurès

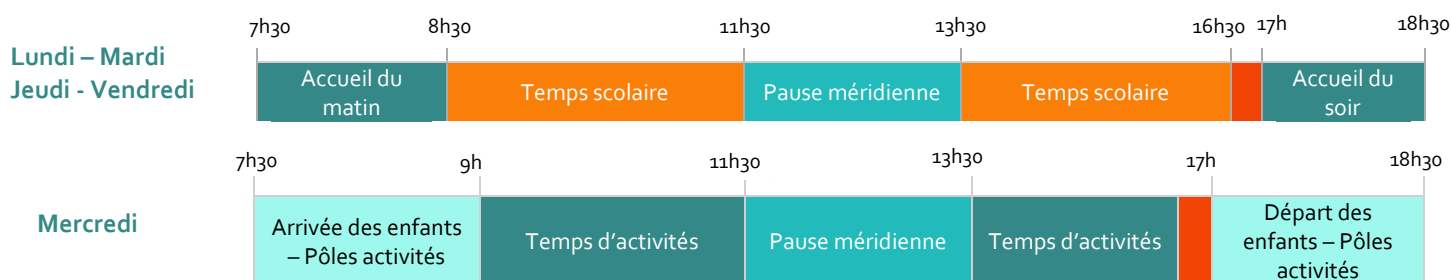
Des équipements artistiques et culturels : Conservatoire à rayonnement intercommunal de Malakoff, Maison des arts, Cinéma Marcel Pagnol, Théâtre 71 scène nationale, la Médiathèque Pablo Neruda, la Superette, la Fabrique des arts,..

Des espaces extérieurs : Parc Léon Salagnac, Parc du Centenaire, Parc Larousse, la Ferme Urbaine, le square Romain Rolland et des city stades

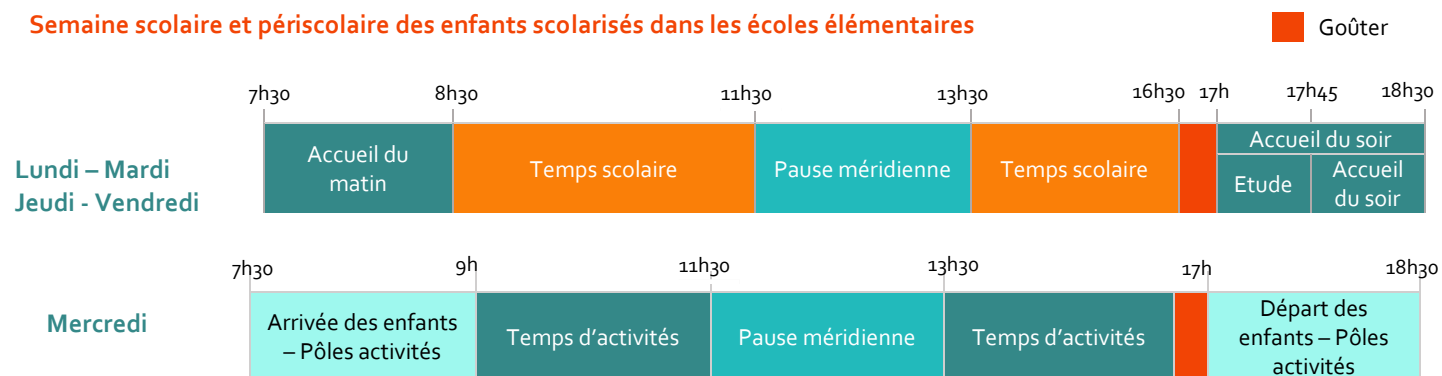
C. Organisation de la semaine scolaire des enfants des écoles maternelles et élémentaires

L'organisation de la semaine scolaire pour l'ensemble des écoles publiques, validée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 mai 2022, se déroulera sur un rythme de 4 jours par semaine à compter de la rentrée scolaire 2022-2023.

Semaine scolaire et périscolaire des enfants scolarisés dans les écoles maternelles



Semaine scolaire et périscolaire des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires



D. Activités proposées sur le temps scolaire

1. Ecoles maternelles et élémentaires

Le temps scolaire est le temps pris en charge par les enseignant.es pour dispenser aux enfants l'enseignement nécessaire à l'acquisition des connaissances définies dans le socle commun de connaissances et de compétences. La Ville s'attache, avec ses partenaires à proposer et à soutenir le développement d'actions éducatives à destination des écoles en complément et en articulation avec les programmes scolaires. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de co-construction et de structuration avec les équipes enseignantes

Activités sportives

- Des séances de natation sont proposées aux enfants de maternelle et élémentaire. Celles-ci se déroulent soit au bassin Jaurès, soit au Stade Nautique Intercommunal de Chatillon/Malakoff (pendant les travaux : à la piscine de Bagneux, puis celle de Montrouge) et sont encadrées par les maîtres-nageurs de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris. Les cycles sont construits avec la conseillère pédagogique de circonscription et adaptés au programme scolaire.

- Les installations sportives municipales de plein air et couvertes sont mises à disposition et utilisées dans ce cadre (terrains stades Lénine et Cerdan et gymnases).
- Des activités physiques et sportives sont organisées dans le cadre des enseignements réguliers à taux minimum d'encadrement spécifique, dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Malakoff par l'association Union Sportive Municipale de Malakoff (selon une planification définie après convention entre l'Inspection de l'Éducation Nationale, l'USMM et la ville).
- Des olympiades sont organisées chaque année par les Directions municipales du Sport et de l'Éducation avec les équipes enseignantes des écoles élémentaires.

Activités artistiques et culturelles

Des activités d'Éducation Artistique et Culturelle sont proposées sur le temps scolaire. Elles sont organisées et financées par différents partenaires : les Directions municipales des Affaires Culturelles et de l'Éducation, l'Inspection de l'Éducation Nationale, les établissements culturels de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud -

Grand Paris et l'ACLAM... . Ainsi, des intervenant-es professionnel-les animent des ateliers et viennent en appui du travail de l'enseignant-e et de sa classe, et s'inscrivent dans la continuité du programme de l'Education Nationale à travers une nouvelle thématique chaque année.

- **La municipalité** finance par ailleurs des projets spécifiques d'Education Artistique et Culturelle proposés par les enseignant-es (appel annuel à projets). Ces projets sont validés par une commission composée de l'Inspection de l'Education Nationale, d'élu.es et des Directions municipales. Elle attribue également un livre pour l'été à chaque élève des écoles élémentaires. La ville en partenariat avec Malakoff Scène Nationale propose pour tous les élèves en écoles élémentaires, un spectacle pour Noël et finance des spectacles de Noël dans toutes les écoles maternelles.

- **Malakoff Scène Nationale** propose une programmation de spectacles aux élèves maternels et élémentaires de la ville. En plus de ces spectacles, la Scène Nationale propose aux enseignant-es qui le souhaitent des visites ou des rencontres avec les équipes artistiques.

Le théâtre adhère également au programme *Ecole et Cinéma* qui propose de faire découvrir aux enfants d'écoles élémentaires (du CP au CM2) les œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention au cinéma Marcel Pagnol. Un travail d'accompagnement et de matière pédagogique est proposé aux enseignant-es.

- **La Maison des Arts, centre d'art contemporain de Malakoff** propose pour chaque exposition sur son site, une visite-préparatoire en amont pour toutes les équipes enseignantes et un format visite ou visite-atelier adapté à chaque niveau de classe. Des projets d'Education Artistique et Culturelle peuvent être mis en place selon les demandes des enseignant-es.

Le site de la Supérette dans le quartier de Stalingrad est un lieu de résidence de collectifs d'artistes, d'autrices et d'auteurs, et un espace pouvant également accueillir des rencontres et des ateliers scolaires.

Le centre d'art contemporain de Malakoff a conçu un projet d'Education Artistique et Culturelle hors-les-murs en lien avec la commande publique de la ville « *La Caravane folle* », un œuvre de l'artiste Malachi Farrell. Le projet est de proposer aux écoles élémentaires d'accueillir pendant 2 mois l'œuvre dans la cour de récréation et de se l'approprier à l'aide d'outils pédagogiques créés spécifiquement par le pôle médiation et éducation artistique du centre d'art contemporain de Malakoff. Ce dispositif circulera dans les écoles de la ville pendant 4 ans à partir de septembre 2022.

- **La Médiathèque Pablo Neruda**, en partenariat avec la ville propose les dispositifs *Auteurs-Illustrateurs / Autrices-Illustratrices* et *Voyage-Lecture* pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires. Elle réalise un accueil systématique de tous les élèves de CP. Elle fournit des cartes collectives pour les enseignant-es et propose un appui sur des projets thématiques à la demande des enseignant-es.

- Le dispositif *Orchestre à l'Ecole* est animé par les professeurs du **Conservatoire à rayonnement intercommunal de Malakoff**. Des dumistes (titulaire du Diplôme Universitaire d'Intervenant Musique) du Conservatoire à rayonnement intercommunal de Malakoff interviennent dans les écoles de

la ville pour accompagner les enseignant-es dans les projets d'éducation musicale et 3 parcours sont proposés aux GS, CP et CE1

Activités scientifiques

Des ateliers scientifiques organisés par la Direction des Affaires Culturelles sont proposés aux élèves du CE2 au CM2.

Actions de prévention

Des sessions de permis piéton pour les classes de CE2 et de permis vélo pour les classes de CM2 sont organisées chaque année par la Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique dans le cadre des actions de prévention des conduites à risques du CLSPDR.

La DPTP organise des temps de sensibilisation et de prévention pour lutter contre le harcèlement scolaire, pour sensibiliser sur les risques aux usages numériques et sur l'égalité et au respect dans les relations filles-garçons.

Ateliers pédagogiques sur le développement durable

La ville propose aux écoles des ateliers sur la biodiversité, de jardinage, d'éco-pâturage et des ateliers théâtre pédagogiques et intergénérationnels sur le thème de la nature et de la ville. Ces ateliers sont financés par la ville et sont développés par les actrices et acteurs associatifs locaux.

Les classes de découverte

Chaque année, la ville organise des classes de neige à Megève, des classes de mer à la Tremblade, des classes vertes à Fulvy, pour les élèves des écoles élémentaires et des classes « nature » à Vaudeurs pour les élèves des écoles maternelles.

2. Collèges

Activités sportives

Les installations sportives municipales de plein air et couvertes sont mises à disposition et utilisées dans ce cadre (terrains stades Lénine et Cerdan et gymnases).

Activités artistiques et culturelles

- L'attribution d'un livre pour l'été à chaque collégienne et collégien.
- Le **Centre d'Art Contemporain** s'inscrit chaque année dans le dispositif d'Education Artistique et Culturelle départemental « Chemin des arts » qui permet à une classe de collège de découvrir deux lieux culturels et d'avoir des ateliers avec un-e ou des artistes.
- Un partenariat est établi avec le collège Paul Bert de Malakoff, le Centre d'Art Contemporain et l'Institut National du Patrimoine pour réaliser un projet d'Education Artistique et Culturelle avec une classe et un-e artiste.
- Classe CHAM/ CHAT en partenariat avec le **Conservatoire de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris**
- Ateliers dans le cadre du Projet mémoire avec des artistes locaux.
- Le dispositif *Auteurs-Illustrateurs / Autrices-Illustratrices* est mené par la **médiathèque Pablo Neruda** pour les élèves de 6^{ème} un an sur deux.

E. Activités mises en place sur le temps périscolaire

1. Activités à destination des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires

La ville de Malakoff organise des activités périscolaires et extrascolaires destinées aux enfants scolarisés et/ou résidant à Malakoff. Répondant d'une part à un besoin de garde des familles, et d'autre part au besoin de détente et de loisirs des enfants, les accueils de loisirs sont des entités éducatives qui contribuent à l'épanouissement des enfants, dans le respect du rythme de vie et de son bien-être.

Ces accueils sont agréés par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Hauts-de-Seine.

Les accueils de loisirs se déroulent dans les locaux des écoles maternelles et élémentaires (hormis les enfants de Guy Moquet qui sont accueillis à la Maison de l'Enfant et les enfants de Paulette Nardal accueillis à Gagarine).

Accueil du matin

Un accueil est organisé dans chaque école à partir de 7h30.

Les enfants peuvent arriver de manière individualisée jusqu'à 15mn avant le début de la journée de classe, soit 8h15.

Cet accueil est encadré par l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs, qui mettra en place un fonctionnement permettant d'accueillir les enfants dans un environnement propice à un début de journée en douceur. Des pôles d'activités seront mis en place (dessin, lecture, jeux de société ...).

Taux d'encadrement

Maternels : 1 adulte pour 14 enfants
Elémentaires : 1 adulte pour 18 enfants

Pause méridienne

La pause méridienne se déroule de 11h30 à 13h20 dans toutes les écoles maternelles et élémentaires pendant toute l'année scolaire. Ce temps est encadré par les équipes d'animation des accueils de loisirs ainsi que par les ATSEM dans les écoles maternelles.

La pause méridienne est considérée comme un temps éducatif à part entière qui doit permettre à l'enfant de se restaurer dans de bonnes conditions, de s'initier à la vie collective et à la citoyenneté, de se reposer et de s'amuser selon son rythme.

Il s'agit d'une restauration collective, dont les repas sont préparés à la cuisine centrale de l'Entente Bagneux-Malakoff.

Pause méridienne maternelle

Dans les écoles maternelles, des services à table seront mis en place (arrivées échelonnées ou plusieurs services) avec pour objectif de diminuer le nombre d'enfants présents au même moment afin de limiter le bruit dans le restaurant scolaire pour un temps de déjeuner convivial et serein. L'autonomie de l'enfant sera incitée en lui permettant de se servir et de se lever de table pour aller chercher l'eau et le pain. L'équipe d'animation incitera les enfants à goûter à toutes les composantes du menu.

Les Petites Sections déjeuneront en premier et un temps calme sera organisé avant la sieste (lecture d'une histoire).

L'objectif est de proposer des espaces aménagés intérieurs et/ou extérieurs (bibliothèque, ludothèque, ...) qui permettent

de susciter des activités simples, variées, individuelles et collectives.

La pause méridienne sera organisée par les équipes d'animation en instaurant 3 temps distincts : un temps de décompression, un temps de déjeuner et un temps de retour au calme (entrecoupés de passage aux sanitaires) et sera encadrée par 2 temps de transition avec le temps scolaire à 11h30 et 13h20.

Pause méridienne élémentaire

Toutes les écoles élémentaires disposent d'un self, permettant aux enfants de déjeuner au self quand ils le désirent, sauf les CP qui déjeuneront en premier jusqu'aux vacances d'automne (période d'adaptation). L'équipe d'animation sera vigilante à ce que chaque enfant prenne au self toutes les composantes du menu, incitera à goûter et fera respecter un temps minimal pour déjeuner de 20mn.

Les animatrices et les animateurs veilleront à ce que les derniers enfants accèdent au self suffisamment tôt pour avoir un temps minimal pour déjeuner.

En dehors du temps de déjeuner, l'objectif est de permettre aux enfants, comme ils le souhaitent, d'accéder à des activités et jeux individuels et/ou collectifs dans des espaces aménagés intérieurs et/ou extérieurs (bibliothèque, ludothèque, salle d'activité, locaux à proximité de l'école...). Les enfants participeront à la définition de la programmation d'activités lors des séances des Conseils d'Enfants élémentaires.

Les équipes d'animation organiseront un temps de retour au calme par groupe, 10mn avant la reprise des apprentissages scolaires.

La pause méridienne sera encadrée par 2 temps de transition avec le temps scolaire à 11h30 et 13h20.

Taux d'encadrement

Maternels : 1 adulte pour 14 enfants
Elémentaires : 1 adulte pour 30 enfants

Accueil du soir maternel

Les accueils maternels du soir sont organisés dans les locaux des écoles maternelles de 16h30 à 18h30. À partir de 16h30, un goûter est servi aux enfants. Ce temps est suivi d'un temps de loisirs. Pour permettre aux enfants de goûter dans de bonnes conditions, les parents ne peuvent venir chercher leur enfant qu'à partir de 17h.

Cet accueil est assuré par l'équipe d'animation qui proposera aux enfants un temps de loisirs et de détente en respectant le rythme et le choix de chaque enfant. L'objectif est de proposer des activités ludo-éducatives et des espaces aménagés intérieurs et/ou extérieurs (bibliothèque, ludothèque...) qui permettent de susciter des activités simples, variées, individuelles et collectives.

Les parents auront la possibilité de venir chercher leur enfant dans l'accueil (en fonction des protocoles réglementaires).

Taux d'encadrement

1 adulte pour 14 enfants

Temps du soir élémentaire

• Un accueil du soir -16h30 – 18h30

Les accueils du soir élémentaires se déroulent dans les locaux des écoles élémentaires (hormis les enfants de Guy Moquet qui sont accueillis à la Maison de l'Enfant et les enfants de Paulette Nardal qui sont accueillis à Gagarine) de 16h30 à 18h30. À partir de 16h30, un goûter est servi aux enfants. Ce temps est suivi d'un temps de loisirs. Pour permettre aux enfants de goûter dans de bonnes conditions, les parents ne peuvent venir chercher leur enfant qu'à partir de 17h.

Cet accueil est assuré par l'équipe d'animation qui proposera aux enfants un temps de loisirs et de détente en respectant le rythme et le choix de chaque enfant. L'objectif est de proposer des activités ludo-éducatives et des espaces aménagés intérieurs et/ou extérieurs (bibliothèque, ludothèque...) qui permettent de susciter des activités simples, variées, individuelles et collectives. Les enfants participeront à la définition de la programmation d'activités lors des séances des Conseils d'Enfants élémentaires.

Les parents auront la possibilité de venir chercher leur enfant dans l'accueil (en fonction des protocoles réglementaires)

• Une étude de 16h30 à 17h45, suivie d'un accueil de 17h45 à

Taux d'encadrement	1 adulte pour 18 enfants
--------------------	--------------------------

18h30

L'étude est organisée dans les écoles élémentaires après la classe et jusqu'à 17h45. De 16h30 à 17h, les enfants sont en temps de pause durant lequel ils prennent un goûter fourni par la ville. De 17h à 17h45, les enfants sont en temps d'étude, encadrés par les enseignant-es. A 17h45, les enfants sont accueillis à l'accueil du soir et les familles peuvent venir chercher leur enfant.

L'étude a pour objectif de donner aux enfants des conditions de travail favorables, pour qu'ils puissent effectuer le travail du soir demandé par l'enseignant-e (Conformément à la réglementation, il s'agit d'une reprise des leçons et de la lecture) et de leur apporter de la méthodologie pour devenir autonomes dans leur travail scolaire.

Taux d'encadrement	1 adulte pour 25 enfants
--------------------	--------------------------

Accueil du mercredi – Cf. Plan Mercredi

Accompagnement à la scolarité

L'accompagnement à la scolarité mis en œuvre par les Maisons de Quartier s'inscrit dans le cadre de la Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il vise à offrir au côté de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire. L'équipe d'animatrices, d'animateurs et de bénévoles centre son action sur l'aide aux devoirs et les apports culturels qui contribuent à l'épanouissement de l'élève et à une meilleure chance de réussite scolaire.

Les séances d'une durée de 1h se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires :

16h30-17h15 : accompagnement des enfants pour une aide méthodologique, devoirs, apport technique d'organisation.

17h15-17h30 : apprendre autrement par des animations ludiques (jeux de société, lecture, atelier scientifique, atelier d'écriture ou d'expression...).

2. Activités à destination des collégien-nes

Le Club Ados

Le Club Ados est un lieu de rencontre et de vie ouvert aux collégiennes et collégiens de la ville de Malakoff. Animé par une équipe de professionnel-les, il propose un accueil en accès libre, des activités de loisirs (culturelles, artistiques, sportives et ludiques), des sorties, des projets autour de la citoyenneté. Le lieu valorise la parole, les idées et les savoirs faire des collégien-nes, en les impliquant notamment dans la vie de la structure et en soutenant leurs projets.

• Accueil en accès libre

L'accès à ce lieu est libre selon les horaires définis ci-dessous, c'est-à-dire que le jeune peut venir et repartir dès qu'il ou elle le souhaite. Cet accueil est gratuit.

Les horaires de l'accueil en accès libre sont :

- Du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30
- Mercredi de 12h à 13h30
- A compter de l'arrêt des cours des collèges pour l'organisation du Brevet des collèges jusqu'aux vacances estivales, du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30

• Activités Loisirs

Une programmation d'activités avec tarification est proposée aux jeunes du Club Ados :

- Le mercredi de 13h30 à 16h30
- Ponctuellement pendant l'année scolaire (vendredis soir, samedis après-midi, soirées...).
- A compter de l'arrêt des cours des collèges pour l'organisation du Brevet des collèges jusqu'aux vacances estivales, du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30.

Accompagnement à la scolarité

L'accompagnement à la scolarité mis en œuvre par les Maisons de Quartier s'inscrit dans le cadre de la Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il vise à offrir au côté de l'école, l'appui et les ressources dont les jeunes ont besoin pour leur réussite scolaire. L'équipe d'animatrices, d'animateurs et de bénévoles accompagne les collégien-nes en leur proposant une aide méthodologique, une aide aux devoirs ainsi que des apports techniques d'organisation personnelle.

Les séances se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires de 17h45-19h30.

Durant la séance, il sera également proposé différents ateliers spécifiques, des ateliers numériques (utilisation outils informatiques et bureautiques, accompagnement pour les rapports de stage, préventions risques internet).

F. Activités mises en place pendant les vacances scolaires

Accueils de loisirs Enfance

Pendant les vacances scolaires, les accueils de loisirs, déclarés auprès de la SDJES accueillent les enfants de la ville de 8h à 18h30.

Un projet pédagogique est réalisé pour chaque période de vacances par l'équipe d'animation, s'inscrivant dans les objectifs du PEdT. Chaque équipe met en œuvre un projet adapté à l'âge des enfants, qui s'articule autour d'animations ludiques, culturelles, artistiques, scientifiques ou sportives.

Pendant les vacances scolaires, les accueils de loisirs sont ouverts par quartier en fonction des besoins des familles. Le principe est de faciliter les déplacements des familles en ouvrant au moins un accueil par quartier. Les accueils de loisirs sont ouverts toute l'année, à chaque période de vacances.

Les différentes formules d'accueil sont :

- Un accueil à la journée
- Un accueil à la demi-journée avec repas
- Un accueil à la demi-journée sans repas

Organisation spécifique des vacances scolaires d'été

Les enfants de Petite Section scolarisables à la rentrée scolaire suivante sont accueillis dans les accueils de loisirs maternels.

Les enfants de Grande Section de l'année scolaire en cours sont accueillis dans les accueils de loisirs élémentaires.

Les enfants scolarisés en CM2 sont accueillis au Club Ados.

Taux d'encadrement	Maternels : 1 adulte pour 8 enfants Elémentaires : 1 adulte pour 12 enfants
--------------------	--

Stages thématiques

La ville de Malakoff propose aux enfants et aux adolescent-es pendant les vacances scolaires, des stages d'initiation et de découverte dans les domaines : artistique, culturel, sportif, numérique, scientifique... organisés dans les accueils de loisirs Enfance et Adolescence. Les stages de loisirs sont organisés du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

G. Le Plan Mercredi

La commune de Malakoff inscrit son Plan Mercredi dans la démarche globale de son Projet Educatif de Territoire 2022-2025. Les accueils de loisirs du mercredi sont déclarés auprès de la SDJES et respectent la réglementation prévue par le code de l'action sociale et des familles.

Les enfants des écoles maternelles et d'élémentaires sont accueillis dans les locaux de l'école (à l'exception des enfants élémentaires scolarisés à Guy Moquet qui sont accueillis à la Maison de l'Enfant et des enfants élémentaires scolarisés à Paulette Nardal qui sont accueillis à Gagarine).

Accueil de loisirs Adolescence – Club Ados

• Accueil en accès libre

L'accès à ce lieu est libre selon les horaires définis ci-dessous, c'est-à-dire que le jeune peut venir et repartir dès qu'il ou elle le souhaite. Cet accueil est gratuit.

Les horaires de l'accueil en accès libre sont de 16h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

• Activités Loisirs

Une programmation d'activités avec tarification est proposée aux jeunes du Club Ados à la journée ou à la demi-journée du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 (pause méridienne incluse).

Séjours

La ville organise des séjours pendant les périodes de vacances scolaires pour les enfants scolarisés de la maternelle au collège dans les 4 centres de vacances dont elle est propriétaire : un centre maternel à Vaudeurs (89), des centres à Fulvy (89), à La Tremblade (17) et à Megève (74).

La volonté municipale est de proposer aux enfants et aux adolescent-es une offre de séjours diversifiée. Les enfants d'élémentaires et les adolescent-es ont un choix entre 3 destinations avec une proposition de thématiques variées et adaptées aux différentes tranches d'âge.

Pour chaque séjour, la coordination des centres de vacances recrute une équipe de direction et d'animation ainsi qu'une équipe technique et du personnel supplémentaire pour l'accueil spécifique d'enfants en situation de handicap.

L'équipe d'animation élabore un projet pédagogique dans le cadre du PEdT et en fonction de la thématique du séjour définie entre la coordination et le directeur. Celle-ci doit s'inscrire dans le cadre de la labellisation « Colos Apprenantes ». La thématique d'un séjour doit faire découvrir et initier l'enfant à une nouvelle pratique sur plusieurs séances d'ateliers ou d'activités (ex : activités scientifiques, culinaires, de communication et numérique (web radio), équitation, activités nautiques...). Les projets doivent également s'inscrire dans la découverte des territoires.

Des projets d'animation, des grands jeux, des journées festives et des veillées complètent l'offre de loisirs du séjour.

Chaque accueil de loisirs dispose de locaux qui lui sont dédiés dans chaque école et a accès à des salles mutualisées (salle polyvalente, salle de motricité, salles thématiques, préaux...).

Les accueils de loisirs sont ouverts de 7h30 à 18h30.

Les différentes formules d'accueil sont :

- Un accueil à la journée.
- Un accueil à la demi-journée avec repas
- Un accueil à la demi-journée sans repas

Axe 1 : La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

Les actions visant cet axe sont :

- La nomination d'un-e responsable de site et d'un-e responsable de site adjoint par accueil de loisirs primaire. Ils/Elles encadrent et gèrent l'ensemble des temps d'accueils périscolaires du site. Ils/Elles sont les interlocuteurs privilégiés des directions d'écoles. Ils/Elles participent sur invitation de la direction au Conseil d'Ecole. Les temps d'échanges entre la direction de l'école et le ou la responsable de site sont quotidiens pour faciliter les transitions entre les temps scolaires et périscolaires.
- La nomination d'équipes d'animation sur chaque accueil de loisirs encadrant la totalité des temps périscolaires. Les enfants ont ainsi les mêmes adultes référents tout au long de la semaine périscolaire.
- La participation des équipes d'animation à l'élaboration du projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Un volume hebdomadaire conséquent d'heures dédiées à des temps de réunion, de préparation et de formation des équipes. Les équipes de direction et d'animation ont 6h hebdomadaires pour préparer et organiser l'ensemble de la programmation des activités et définir les projets d'animation pour l'ensemble des temps périscolaires.
- Une participation des équipes enseignantes et d'animation au Conseil Educatif Local et aux groupes de travail mis en place par celui-ci pour développer la cohésion entre les actrices et acteurs de la communauté éducative et garantir la cohérence éducative.
- Une organisation de temps de présentation aux équipes des projets d'école et des projets pédagogiques.
- Une incitation à la réalisation de projets communs lors des fêtes d'école, carnivals, olympiades...
- Une incitation auprès des animateur-trices référent-es d'accompagner les classes de découverte et les sorties.

Axe 2 : L'accueil de tous les publics (enfants et familles)

Les actions visant cet axe sont :

- La mise en place d'une tarification pour les familles au quotient familial.
- La mise en place d'un pôle Loisirs Handicap au sein de la Direction de l'Education. La coordinatrice Loisirs Handicap est une personne ressource pour les familles et les professionnels. Elle accompagne, informe les familles sur l'accueil des enfants en situation de handicap et propose des solutions d'accueil permettant de répondre aux spécificités de chaque enfant. Avec l'accord des familles, elle se met en lien avec les différents partenaires en charge de l'enfant, afin de mieux identifier ses besoins afin d'élaborer un projet d'accueil cohérent au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs qui l'accueille. Ce projet d'accueil est formalisé à l'aide d'un livret pour chaque enfant en situation de handicap. Le livret d'accueil, établi avec les parents vise à réunir et partager toutes les informations nécessaires à un accueil adapté et à assurer la meilleure prise en compte de l'enfant dans sa globalité. Elle met en place la formation des équipes d'animation et des ATSEM, et des actions de sensibilisation auprès des enfants.

La coordinatrice du pôle Loisirs Handicap est également en charge du suivi des PAI.

- La nomination supplémentaire d'un animateur ou d'une animatrice dédié-e à l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires.
- La nomination d'un animateur ou d'une animatrice référent-e par accueil de loisirs pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap et la mise à disposition de chaque accueil une mallette sensorielle.
- L'instauration de formules d'inscription à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas pour répondre à des besoins de garde incluant des activités extrascolaires le mercredi.
- Une programmation de projets d'animation inter-centres.
- Une organisation de rencontres et de temps partagés avec les parents : portes ouvertes, moments conviviaux, réunions d'information... Les équipes d'animation sont toujours à l'écoute des parents afin de recueillir des demandes ou des informations permettant de mieux accueillir l'enfant et rester dans une dynamique de coéducation.
- Une communication auprès des familles des projets d'animation et des thématiques proposées par période aux enfants ainsi qu'une présentation chaque mercredi du « résumé de la journée ».

Axe 3 : La mise en valeur de la richesse des territoires

Les actions visant cet axe sont :

- Le développement de projets d'animation pour découvrir le territoire, le patrimoine historique, culturel et naturel de la ville (parcours historique, architectural, street art, visite des bâtiments, squares, parcs et jardins, Ferme Urbaine...).
- La programmation de projets d'animation en partenariat avec les actrices et acteurs culturel-les et artistiques de la ville (artistes locaux, la Maison des Arts, la médiathèque Pablo Neruda, le cinéma Marcel Pagnol, la Superette, les associations...).
- Le développement de projets d'animation avec les Maisons de Quartier et développer un partenariat autour des jardins collectifs.
- La participation des accueils de loisirs aux fêtes de quartier et aux fêtes de la ville.
- La mise en place de projets d'animations intergénérationnels, sur le devoir de mémoire et la culture de paix.

Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité

Les actions visant cet axe sont :

- Le mercredi est une coupure dans la semaine. Il doit permettre aux enfants de concilier des temps de ressourcement, des temps de découverte et des temps de loisirs éducatifs. Les projets d'animation et le déroulement de la journée sont basés sur le respect des temps et rythmes de l'enfant et répondent à ses besoins et ses attentes. Les équipes s'attachent à donner aux enfants la capacité de faire leur propre choix pour participer aux activités.
- La mise en place de Conseils d'Enfants dans les accueils de loisirs élémentaires pour les impliquer et les responsabiliser dans le fonctionnement des accueils de loisirs (élaboration des programmes d'activités, déroulement de la journée, aménagement des locaux...).

- La prise en compte de la parole de l'enfant implique l'organisation de temps d'échanges entre enfants, et entre enfants et équipes d'animation lors de plénières et de bilans sur les activités ...
- L'élaboration et la mise en place de projets par les enfants.
- L'aménagement des locaux des accueils de loisirs adapté aux rythmes, aux besoins et aux attentes des enfants (mise en place d'espaces calmes, d'espaces avec des jeux, jouets et matériels mis à disposition, de cabanes, de parcours de motricité...).
- Une programmation d'ateliers et d'activités innovante et diversifiée qui recouvre les domaines de l'art et de la culture, des sciences, du numérique, du développement durable et du sport sous forme de projets développés sur plusieurs séances.
- La mise en place de projets d'animation sensibilisant à l'ouverture sur le monde et la diversité des cultures, sur les Droits de l'Enfant, sur la santé et l'hygiène, développés sur plusieurs séances.

Le pilotage et l'évaluation du Plan Mercredi sont intégrés à ceux du Projet Educatif de Territoire.

IV. Le Conseil Educatif Local, l'outil de gouvernance du PEdT - Plan Mercredi et de son évaluation

Le Conseil Educatif Local, l'outil de gouvernance du PEdT et du Plan Mercredi

En janvier 2014, la ville de Malakoff a fait le choix d'installer, par une délibération, un Conseil Educatif Local (CEL).

Le CEL est une instance municipale de réflexion et de concertation, en partenariat avec les acteurs et actrices de la communauté éducative : parents, professionnel-les en contact avec les enfants et les jeunes au quotidien (enseignant-es, animateurs et animatrices, agents), institutions, Education Nationale, Services, partenaires (USMM, Conservatoire, etc...).

Le CEL a pour mission :

- Accompagner la mise en œuvre du PEdT et du Plan Mercredi.
- Mettre en cohérence les actions menées par les différents acteurs et actrices de la communauté éducative de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les attentes des enfants et des adolescent-es.
- Mener des réflexions, phosporer et émettre des propositions nouvelles et innovantes en matière de politiques publiques éducatives municipales.
- Organiser et piloter l'évaluation du PEdT et du Plan Mercredi.

La composition du CEL :

Les membres permanents :

- Madame la Maire
- Le conseiller municipal délégué au PEdT et au CEL
- L'adjointe à la Maire en charge de l'Education (Petite Enfance, Enfance et Affaires Scolaires)
- Les adjoint-es à la Maire en charge des secteurs concernés par les champs de l'enfance et de l'adolescence (Restauration-Entretien des locaux, Jeunesse-Autonomie et Citoyenneté, Solidarité et Vie des Quartiers)
- La Direction Générale des Services
- Les Directions municipales en charge des secteurs concernés par les champs de l'enfance et de l'adolescence (Education, Petite Enfance, DRIEL, DJAC, DSVQ)
- L'IEN ou ses représentant-es
- Les représentant-es des directions des écoles
- Les Principaux des 2 collèges ou leurs représentant-es

- Les représentant-es des équipes d'animation et de direction des accueils de loisirs
- Les représentant-es des parents d'élèves élus aux Conseils d'Ecole

Les membres associés en fonction des thématiques traitées :

- Les adjoint-es à la Maire (Prévention et Tranquillité publique, Santé, Politiques Culturelles, Politiques Sportives...) et les conseiller-es délégué-es
- Les Directions municipales (DPTP, Santé, DAC, Sports ...)
- Les représentant-es des associations et les représentant-es des établissements culturels de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris

Le CEL se réunit au minimum 3 fois par an. Des ateliers et des groupes de travail thématiques peuvent être mis en place tout au long de l'année. Leur composition varie en fonction de la thématique abordée et est décidée par les membres du CEL.

L'évaluation du Projet Educatif de Territoire et du Plan Mercredi

Une démarche d'évaluation en continu sera mise en place avec l'installation pour son suivi d'un groupe de travail spécifique. La composition de celui-ci sera décidée par le Conseil Educatif Local.

Il aura en charge de définir les items à évaluer, le référentiel et le calendrier.

Son travail s'appuiera ensuite sur les bilans des actrices et acteurs éducatifs en charge de la mise en œuvre des ambitions éducatives, ainsi que sur les bilans et réflexions des différentes instances de pilotage et de suivi municipales : Analyse des Besoins Sociaux, les travaux du CLSPDR et du CLSM, du comité de pilotage numérique des écoles,...

Les résultats de l'évaluation seront présentés au CEL dans le but de nourrir ses réflexions et ses recommandations pour ajuster les objectifs opérationnels ainsi que les moyens de sa mise en œuvre, et faire évoluer le PEdT et le Plan Mercredi.

Glossaire :

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

CEL : Conseil Educatif Local

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CLSPDR : Conseil Local de Sécurité, Prévention de la Délinquance et Radicalisation

DRIEL : Direction de la Restauration et l'Entretien des Locaux

DPTP : Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique

DSVQ : Direction de la Solidarité et Vie de Quartier

DJAC : Direction de la Jeunesse, Autonomie et Citoyenneté

IEN : Inspection de l'Education Nationale

NAP : Nouvelles Activités Périscolaires

PAI : Protocole d'Accueil Individualisé

PEdT : Projet Educatif de Territoire

SDJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

V. Annexes

1. Le plan d'action Ville Amie des Enfants 2021-2026
2. Le règlement des activités périscolaires et extrascolaires Enfance
3. Le règlement du Club Ados

PLAN D'ACTION 2021-2026

Ville Amie des Enfants



Engagement n°1 - Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une politique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité

Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent.

Objectif A : Affirmer la restauration scolaire comme un temps fort et un levier important pour l'éducation alimentaire des enfants			
Objectifs opérationnels	Actions à développer de 2021 à 2026	Publics visés	Services Pilotes
Elaborer un Projet Alimentaire Local	Elaborer un Projet Alimentaire Local pour établir un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et de définir des actions opérationnelles	Familles, Jeunes, Ados, Enfants	Mission développement durable
Inscrire dans le cahier des charges de la cuisine centrale de l'Entente Bagneux-Malakoff pour la restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires de la ville	<ul style="list-style-type: none"> - 50% de produits issus de l'agriculture biologique - Un menu végétarien par semaine - Le recours aux circuits courts - Une consommation prioritaire de produits de saison - Le recours à des produits labellisés 	Enfants scolarisés maternelles et élémentaires	DRIEL Direction Education
Eduquer à l'alimentation et au goût et réduire la néophobie alimentaire	- Actions pour permettre aux enfants de mieux appréhender les plats : Afficher les menus, proposer une assiette témoin		
	- Sensibiliser les enfants sur les produits, leurs qualités (goût, fraîcheur, apport nutritionnel), leur provenance, leur mode de production et leur saisonnalité		
	- Mettre en place une « semaine du goût »		
	- Valoriser la diversité des cultures alimentaires pour découvrir de nouveaux goûts		
	- Propositions d'actions ponctuelles : bars à salade, bars à soupe, ...		
Faire du restaurant scolaire un lieu de détente et de convivialité	- Limiter le bruit et les nuisances sonores		
	- Aménager et décorer les espaces		
	- Charte de la restauration scolaire, rédigée par les acteurs éducatifs et les enfants		
Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire	- Instaurer le tri des déchets dans tous les restaurants scolaires élémentaires pour générer des réflexes durables et amener à la prise de conscience des quantités jetées		
	- Adapter les quantités consommées aux besoins de chacun		
	- Mettre en œuvre de pratiques qui visent à limiter les emballages dans une optique de réduction des déchets en faveur de la préservation de l'environnement		

Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent.

Objectif B : Sensibiliser les publics à une alimentation équilibrée et durable et aux bienfaits d'une activité physique régulière			
Objectifs opérationnels	Actions à développer de 2021 à 2026	Publics visés	Services Pilotes
Sensibiliser les enfants à une alimentation équilibrée et durable	- Ateliers de sensibilisation dans les écoles et les accueils de loisirs maternels et élémentaires dans le cadre du parcours éducatif des NAP et lors des accueils du mercredi	Enfants	Education
	- Organiser des visites chez les producteurs pour comprendre le circuit "du champ à l'assiette" dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires		DRIEL Education
	- Animations proposées par la Ferme Urbaine pour les écoles, les accueils de loisirs		Education
	- Ateliers culinaires organisés dans les accueils de loisirs – Réalisation de livres de recettes		Education
	- Développer un partenariat entre les accueils de loisirs et les maisons de quartier autour des jardins, notamment la maison de quartier Valette et la maison de l'enfant		DSVQ Education
	- Développer des jardins dans les écoles et les accueils de loisirs		Education Espaces verts
Sensibiliser les adolescent-es et les jeunes à une alimentation saine et équilibrée	- Actions de prévention Santé et alimentation auprès des collégien-nes dans le cadre des activités du Club Ados.	Adolescent-es Jeunes	Education
	- Actions de prévention de la Direction des Jeunesses, Autonomie et Citoyenneté autour de la nutrition en direction de son public dans ses structures en accès libre. (Affichages informations, ateliers recettes saines et économiques)		Jeunesse
	- Ateliers pour sensibiliser les adolescent-es à l'acceptation de la diversité corporelle et pour leur permettre de décrypter la pression sociale à laquelle ils sont soumis en matière d'image des corps		Education DJAC DSVQ Culture
Sensibiliser les parents à une alimentation saine et équilibrée	- Actions de sensibilisation sur l'équilibre alimentaire auprès des familles dans le cadre des maisons de quartiers : Organisation d'ateliers culinaires thématiques avec les parents (Goûter, ...) et thématique des groupes de parole des maisons de quartier	Familles	DSVQ
	- Projet avec la Tréso (tiers-lieux) d'ateliers culinaires pour les familles		
	- Développer des jardins familiaux (Maisons de Quartier)		
	- Elaborer un diagnostic des habitudes alimentaires des familles des maisons de quartier.		DSVQ, Education Petite Enfance
	- Conférences débats café des parents		
- Travailler sur les raisons pour lesquelles les familles ne mettent pas leur enfant à la restauration scolaire	DSVQ Education		
Renforcer l'éducation à l'information et aux médias pour décrypter les stratégies du marketing alimentaire, les informations sur les emballages des produits alimentaires	- Ateliers de sensibilisation dans les écoles et les accueils de loisirs maternels et élémentaires	Enfants Adolescent-es Jeunes	Education
	- Actions de prévention Santé et alimentation auprès des collégien-nes dans le cadre des activités du Club Ados et dans les structures jeunesse.		Education DJAC

Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes.

Objectif A: Promouvoir une éducation bienveillante et soutenir les familles dans l'exercice de leur parentalité			
Objectifs opérationnels	Actions à développer de 2021 à 2026	Publics visés	Services Pilotes
Développer des outils d'accompagnement et de valorisation des compétences parentales	Développer l'accueil et les actions de la maison ouverte et du point écoute animés par le service prévention enfants-familles de la DPTP : La Maison ouverte est un lieu d'accueil enfants-parents. Elle offre des espaces de jeux pour les enfants et aussi un espace d'échange et d'écoute pour les adultes qui les accompagnent. Le Point Ecoute est un dispositif, animé par les psychologues, de permanences de soins pour les enfants, adolescent-e.s et parents rencontrant une difficulté ou une inquiétude dans le champ familial ou scolaire.	Parents	DPTP
	Développer des groupes de paroles animés par les psychologues du service prévention enfants-familles de la DPTP au profit des assistantes maternelles de la petite enfance ou encore au profit des familles fréquentant les maisons de quartier en vue de renforcer la capacité d'agir des adultes, professionnel-le-s comme parents et de développer les échanges de pratiques par thématique (addictions, conflits, réseaux sociaux...).		Education Petite Enfance DPTP DSVQ Santé
	Créer le Café des parents : Temps de rencontre et d'échanges proposés aux familles, organisés et animés par des professionnels de l'enfance, de l'adolescence ou de la famille. Une programmation de thématiques annuelle est proposée par âge : La Petite Enfance, l'enfance et l'adolescence.		DSVQ
	Développer La médiation familiale : Permanences d'information et de médiation familiale dans les maisons de quartier avec l'association DINAMIC		ND
	Créer d'une ludothèque		DSVQ
	Poursuivre les sorties familiales et temps de loisirs partagés parents/enfants menés par les maisons de quartier		
Accompagner les enfants, les adolescent-e-s et les parents en vue de la réussite scolaire de leur enfant	Poursuivre l'accompagnement scolaire proposé par les maisons de quartier aux enfants, aux collégien-nes et aux lycéens dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité.	Enfants Adolescent-es Jeunes Parents	DSVQ
Former les personnels de l'animation et de la restauration et améliorer les pratiques professionnelles		Personnels Techniques et d'Animation	DRIEL Education

Engagement n°2 - Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité.

Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes.

Objectif B: Sensibiliser les publics			
Objectifs opérationnels	Actions à développer de 2021 à 2026	Publics visés	Services Pilotes
Développer des actions de prévention et de lutte contre tout forme de violence	Ateliers de sensibilisation des enfants et des adolescent-es dans le cadre scolaire et périscolaire sur les droits des enfants	Enfants Adolescent-es	Direction Education
	Ateliers de prévention sur le harcèlement (scolaire, cyberharcèlement,...) et les violences sexuelles dans le cadre scolaire et périscolaire: Intervention d'associations Ecole Fernand Léger, interventions dans les écoles et collèges coordonnées par la DPTP et réalisées dans le cadre du CLSPDR avec notamment le Théâtre-forum dans les collèges (Mouvement du Nid) Ciné-débats au Club Ados		DPTP Direction Education
	Les notions de climat scolaire et de bien être des élèves sont abordées dans les conseils de délégués mis en place dans des écoles élémentaires et dans les conseils des enfants dans des accueils de loisirs.	Enfants	Direction Education
Développer des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle	Ateliers d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle : Ateliers destinés aux élèves de 4ème, animés par une psychologue du centre de planification familiale. Une nécessité de se réinterroger sur les actions à mener sur le public des 4ème. S'appuyer sur des outils et des supports vidéos existants.	Collégien-nes	Direction Santé
	Journée d'information sur le sida, les IST et la contraception pour les élèves de 3ème des collèges du territoire lors de la journée mondiale contre le SIDA. Action menée par le Centre Municipal de Santé, la Direction de la prévention de la ville et les équipes des centres de planification familiale.		Direction Santé DPTP
Informers les publics	Mettre à disposition des enfants, des familles, des professionnels des supports d'information et des outils pédagogiques pour comprendre et parler des droits de l'enfant ainsi que la lutte contre les violences	Enfants Adolescent-es Jeunes Parents	Santé Education DSVQ DJAC DPTP
	Promouvoir le numéro vert 119 – Allô Enfance en danger		
	Permanence juridique gratuite sur les droits de l'enfant au sein des permanences d'accès aux droits déployées par la DPTP		DPTP
	Valoriser les campagnes nationales et régionales de communication et d'information auprès des publics et les adapter au niveau local (outils, contenus web et vidéos)		Santé Education DSVQ DJAC DPTP

Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes.

Objectif C : Renforcer le travail en réseau des acteurs éducatifs locaux			
Objectifs opérationnels	Actions à développer de 2021 à 2026	Publics visés	Services Pilotes
Développer la Cellule Pluridisciplinaire de soutien (CPS)	L'objectif de la CPS est de traiter les situations individuelles des enfants, par des échanges pluriprofessionnels (les services municipaux, de l'aide sociale à l'enfance du département et l'éducation nationale), pour mieux prévenir les mises en danger. Elle permet une approche globale des situations individuelles grâce aux regards croisés des différents acteurs, de développer l'interconnaissance des champs de compétence et missions des différent.e.s professionnel.le.s et de favoriser l'intégration des questions de prévention dans les actions quotidiennes des professionnel.le.s de terrain..	Professionnels	DTPT
Informers les acteurs éducatifs locaux des ressources existantes sur les territoires pour accompagner les parents, les enfants et les jeunes	Organiser une rencontre thématique annuelle pour les professionnels du territoire en contact d'enfants, d'adolescentes et de jeunes pour favoriser une dynamique territoriale.		
Travailler la collaboration avec la PMI et les professionnels de santé libéraux (gynécologues, sages-femmes, médecins) du territoire	Renforcer le repérage précoce des violences dès le plus jeune âge Création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sensibilisée sur la question, avec un axe dédié dans son projet de santé (formation des professionnels, création d'un guide des acteurs ressources)		Santé DPTP
Objectif D : Former les professionnels en contact avec les enfants pour mieux repérer les violences faites aux enfants et aux jeunes			
Objectifs opérationnels	Actions à développer de 2021 à 2026	Publics visés	Services Pilotes
Former les professionnels	Former les professionnels en contact avec les enfants à la détection et aux conduites à tenir face aux violences faites aux enfants : Direction éducation, direction Petite Enfance, Direction de la solidarité et vie des quartiers	Professionnels	Education, PE, DSVQ

Engagement n°3 - Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes du territoire.

Accompagner les parents et les jeunes aux défis de l'adolescence.

Objectif A: Mettre en place une réflexion collective et transversale avec les acteurs du territoire			
Objectifs opérationnels	Actions à développer de 2021 à 2026	Publics visés	Services Pilotes
Faire évoluer la Cellule Pluridisciplinaire de soutien (CPS)	Elargir son champs d'action aux collégien-nes	Adolescent-es	DTPT
Développer la coordination des acteurs dans le cadre de la Cellule de veille et de suivi du Conseil Local de Santé Mentale.	Clarifier le rôle et le périmètre des instances existantes : Cellule de prévention et de soutien (Direction prévention et tranquillité publique) et Cellule de veille du Conseil Local de Santé Mentale et leur saisine Informers des ressources en santé mentale disponibles sur le territoire grâce à un espace numérique partagé : répertoire dynamique, partages de documents, d'outils et ressources	Professionnels	Direction Santé
Informers les acteurs locaux des ressources existantes sur les territoires pour accompagner les parents et les jeunes (acteurs sociaux, médico-sociaux, associations ou services territoriaux de soutien à la parentalité, associations de parents d'élèves...)	- Organiser une rencontre thématique annuelle pour les professionnels du territoire en contact d'enfants, d'adolescent-es et de jeunes pour favoriser une dynamique territoriale. - Conseil Educatif Local - Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et la radicalisation - Conseil Local de santé mentale - Comité de pilotage municipal de l'inclusion numérique - Réunion d'information et de présentation des acteurs	Professionnels Acteurs Educatifs (sociaux, médicaux, associatifs)	DPTP Santé Education DSVQ DJAC

Accompagner les parents et les jeunes aux défis de l'adolescence.

Objectif B: Sensibiliser les publics adolescent-es et parents			
Objectifs opérationnels	Actions à développer de 2021 à 2026	Publics visés	Services Pilotes
Développer des actions de prévention des conduites à risque	Actions de prévention des conduites à risques, menées dans le cadre du CLSPDR	Parents Jeunes	DTPT
	Actions d'information et de prévention dans la programmation d'activités du Club Ados, des structures Jeunesse, du Point Information Jeunesse et des maisons de quartier	Adolescent-es Jeunes	Education DSVQ DJAC
	Valoriser les campagnes nationales et régionales de communication et d'information) auprès des jeunes et les adapter au niveau local (outils, contenus web et vidéos)		DPTP DJAC
	Sensibilisation des publics vulnérables (ex tabac, chichas, alcool) avec l'ANPAA et le CSAPA, le CAADUD		
	Dispositifs en réduction des risques liés à l'usage de psychoactifs pendant les manifestations festives		
	Sensibiliser les publics et développer des actions de prévention sur les risques aux usages numériques	Parents Adolescent-es	Education DPTP DSVQ DJAC
Développer des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle	Ateliers d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle destinés aux élèves de 4ème, animés par un psychologue du centre de planification familiale	Adolescent-es	Direction Santé
	Journée d'information sur le sida, les IST et la contraception pour les élèves de 3ème des collèges du territoire lors de la journée mondiale contre le SIDA. Action menée par le Centre Municipal de Santé, la Direction de la prévention de la ville et les équipes des centres de planification familiale.		Direction Santé DTPT
Développer des actions d'éducation à la santé	Ateliers pour promouvoir une alimentation équilibrée et la pratique d'une activité physique au quotidien	Parents Adolescent-es	Santé DJAC DSVQ Sports DJAC
	Ateliers de prévention des troubles du sommeil et d'éducation au sommeil	Adolescent-es	
	Animations d'activité physique proposées par les structures d'accueil des adolescent-es et des jeunes		
Développer des actions d'éducation à la citoyenneté	Actions de prévention en faveur des relations institutions-populations	Adolescent-es Jeunes	DPTP
	Actions en apprentissage de ses droits dans le cadre du CLSPDR		

Accompagner les parents et les jeunes aux défis de l'adolescence.

Objectif C : Accompagner les publics			
Objectifs opérationnels	Actions à développer de 2021 à 2026	Publics visés	Services Pilotes
Mettre en place des lieux et espaces dédiés à l'écoute et les échanges ciblés	Le Point écoute	Parents Adolescent-es Jeunes	DPTP
	Créer un point écoute Santé Jeunes		Direction Santé
	Les structures d'accueil de proximité telles que les structures Jeunesse (Le Pavillon, l'Espace Angela Davis, le Club Ados, le local Stalingrad) et dans les collèges (permanences permettant à l'équipe du Club Ados d'aller à la rencontre des collégien-nes)		Education DJAC
	Permanences de médiation familiale dans les maisons de quartier		DSVQ
	Groupes de paroles entre parents d'adolescent-es et parents avec adolescent-es dans les maisons de quartier pour renforcer la connaissance des parents sur des champs ciblés de la prévention des conduites à risques (réseaux sociaux, addictions,...)		DPTP DSVQ
Accompagner les adolescent-es et les parents en vue de la réussite scolaire de leur enfant	Poursuivre l'accompagnement scolaire proposé par les maisons de quartier aux enfants, aux collégien-nes et aux lycéens dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité.	Parents Adolescent-es Jeunes	DSVQ
	Développer des actions ponctuelles d'accompagnement scolaire		Education DSVQ
Développer la médiation numérique	Développer les outils et les espaces pour permettre aux adolescent-es et aux parents d'acquérir des compétences basiques nécessaires à l'utilisation des outils informatiques	Parents Adolescent-es	DSI DSVQ Education
Développer les activités « passerelles »	Développer les accueils passerelles entre les enfants CM2 / Club Ados et le Club Ados / les structures jeunesse pendant les vacances scolaires.	Adolescent-es Jeunes	Education DJAC

Engagement n°4 - Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune

Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et les jeunes pour les associer aux projets de ville

Objectif A : Mettre en place des instances et des outils de participation adaptés à chaque âge			
Objectifs opérationnels	Actions à développer de 2021 à 2026	Publics visés	Services Pilotes
Elaborer une charte de la participation citoyenne		Enfants Jeunes	Direction Citoyenneté
Favoriser toutes les formes de participation des enfants, des adolescent-es et des jeunes dans le cadre des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires	Développer des conseils de délégués dans les écoles élémentaires, comme instance de régulation et de propositions sur la vie scolaire et périscolaire.	Enfants Adolescent-es	Education
	Développer les temps formels et informels d'échanges et de prise de parole des enfants dans les accueils de loisirs enfance et adolescence concernant les activités, l'organisation d'une journée d'accueil, ...		
	Fixer le choix de l'enfant à participer à une activité comme principe de fonctionnement dans les accueils de loisirs		
	Développer des outils d'expression des enfants, des adolescent-es et des jeunes dans les structures périscolaires : mur d'expression, boîte à idées,		
	Mettre systématiquement en place des questionnaires-bilan pour recueillir l'avis des enfants et des adolescent-es concernant les projets d'activités, les séjours, les classes de découverte.		
	Consulter les enfants et les adolescent-es pour l'aménagement des locaux de leurs structures de loisirs		
	Participer au projet « Rues aux enfants rues pour tous » : C'est une rue fermée temporairement, certains jours et heures bien précis, à la circulation motorisée. Les enfants peuvent alors jouer en toute sécurité et toute tranquillité. Elle s'adresse aux riverains, habitants des rues avoisinantes ou de la ville.		
	Impliquer les jeunes dans la définition du projet de structure du Pavillon		
Impliquer les jeunes dans l'organisation de séjours semi-autonomes pendant les vacances scolaires			
Soutenir les initiatives jeunes grâce à des dispositifs dédiés	Les ateliers de proximité : En contrepartie d'une participation à un atelier en collaboration avec un service de la Ville (technique, parcs et jardins, affaires scolaires...) ou une association locale, une aide financière individuelle est attribuée.	Jeunes	DJAC
	Les vacances autonomes : Attribution d'une aide financière pour un projet de départ en vacances autonomes.		
	Les carnets de voyages : Attribution d'une aide financière pour un projet culturel, humanitaire ou solidaire		
	BAFA : Attribution d'une aide financière pour un projet de formation au brevet d'aptitude à la fonction d'animateur.		
	Stage PSC1 pendant les vacances scolaires avec la Croix Rouge		
	Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans la réalisation de leurs projets de loisirs, individuels ou collectifs, à caractère d'intérêt général.		

Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et les jeunes pour les associer aux projets de ville

Objectif A : Mettre en place des instances et des outils de participation adaptés à chaque âge

Objectifs opérationnels	Actions à développer de 2021 à 2026	Publics visés	Services Pilotes
Favoriser la pratique citoyenne des jeunes dans les instances participatives de la ville	Conseil de la Jeunesse	Jeunes	DJAC
	Conseils de quartiers		Direction Citoyenneté
Favoriser la participation des jeunes grâce aux technologies de l'information et de la communication	Développer la plateforme "Nous.Malakoff" et son utilisation par les jeunes		
Mettre en place des dispositifs mobiles de participation	Acquisition d'un triporteur pour développer des actions de proximité	Enfants Adolescent-es Jeunes	

Objectif B : Organiser des consultations des enfants, des adolescent-es et des jeunes

Objectifs opérationnels	Actions à développer de 2021 à 2026	Publics visés	Services Pilotes
Organiser la consultation des enfants, des adolescent-es et des jeunes pour des projets structurants pour la ville	Participation à l'évaluation du Pedt – Projet éducatif du territoire	Enfants	Direction Education
	Participation aux projets d'aménagement dans les écoles		
	Participation au projet de la ville en matière d'aménagement et de transformation urbaine	Enfants Adolescent-es Jeunes	Education DJAC Direction Citoyenneté
	Participation aux Etats Généraux de la culture (2022-2023)		Direction Culture
Participer à la consultation nationale UNICEF des 6/18 ans			Direction Education DJAC
Faire participer les enfants, les adolescent-es et les jeunes au budget participatif			Education DJAC Direction Citoyenneté

Engagement n°5 - Nouer un partenariat avec UNICEF FRANCE pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde

Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville

Objectif : Développer un partenariat avec l'UNICEF et promouvoir les droits de l'enfant sur la ville de MalaKoff		
Objectifs opérationnels	Actions à développer de 2021 à 2026	Services Pilotes
Mettre en œuvre et évaluer un plan d'actions	Nomination d'un interlocuteur référent sur la ville de Malakoff	Direction Education
	Mise en place d'un comité de pilotage sur la ville de Malakoff incluant les directions concernées par le champs de la parentalité, de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse	
Développer un partenariat avec le comité local UNICEF	Associer le Comité Unicef local aux manifestations de la Ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse	
	Relayer les programmes d'UNICEF France	
Favoriser les actions de sensibilisation à la Convention internationale des droits de l'enfant	Développer des actions lors de la journée mondiale des droits de l'enfant - 20 novembre	
	Participer aux journées et actions thématiques organisées par UNICEF FRANCE	
	Participer à la consultation nationale UNICEF des 6/18 ans	
	Mobiliser les jeunes pour s'engager comme Jeune ambassadeur de l'UNICEF France	Direction Education DJAC

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

PRÉAMBULE

La Ville de Malakoff organise des activités périscolaires et extrascolaires destinées aux enfants scolarisés et/ou résidant à Malakoff.

Les activités maternelles et élémentaires concernées par ce règlement intérieur **sont** :

- ✓ *L'accueil du matin,*
- ✓ *L'accueil du soir,*
- ✓ *L'étude,*
- ✓ *La pause méridienne,*
- ✓ *L'accueil de loisirs du mercredi*
- ✓ *L'accueil de loisirs des vacances scolaires.*

Répondant d'une part à un besoin de garde des familles, et d'autre part au besoin de détente et de loisirs des enfants, les accueils collectifs sont des entités éducatives qui contribuent à l'épanouissement des enfants, dans le respect du rythme de vie et de son bien-être. Ces accueils sont agréés par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts-de-Seine, et organisés dans le cadre du Projet Educatif du Territoire (PEdT).

Le présent règlement a pour objectif de définir les conditions et modalités de fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaires et précise les droits et obligations des familles concernant l'ensemble de ces activités.

Ce règlement est consultable sur le site de la Ville (www.ville-malakoff.fr), auprès de l'Accueil Enfance et dans les accueils de loisirs

Chapitre 1 - Conditions d'accès et fonctionnement des activités

1. Les activités périscolaires

En période scolaire, les enfants scolarisés sur le territoire de la Ville de Malakoff sont accueillis sur chaque école.

a) Les accueils du matin – 7h30 – 8h20

Dans chaque école, un accueil est organisé à partir de 7h30. Les enfants peuvent arriver de manière échelonnée jusqu'à un quart d'heure avant le début de la journée de classe, soit 8h15.

Cet accueil est assuré par l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs, qui mettront en place un fonctionnement permettant d'accueillir les enfants dans un environnement propice à un début de journée en douceur. Des pôles d'activités seront mis en place (dessin, lecture, jeux de société, ...).

b) La pause méridienne – 11h30 – 13h20

La pause méridienne est un service ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires.

Elle se déroule de 11h30 à 13h20 et fonctionne toute l'année scolaire. Il est encadré par les équipes d'animation des accueils de loisirs ainsi que par les ATSEM dans les écoles maternelles.

La pause méridienne est considérée comme un temps éducatif à part entière qui doit permettre à l'enfant de se restaurer dans de bonnes conditions, de s'initier à la vie collective et à la citoyenneté, de se reposer et de s'amuser selon son rythme.

Il s'agit d'une restauration collective, dont les repas sont préparés à la cuisine centrale de l'Entente Bagneux-Malakoff. Les enfants maternels sont servis à table. Toutes les écoles élémentaires disposent d'un self. Seuls les régimes spécifiques inscrits dans le cadre d'un PAI sont pris en considération (cf. PAI – Rubrique Santé). Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi. Les enfants sont invités à goûter tous les plats dans un souci d'éducation au goût. Les menus sont accessibles en ligne sur le site de la Ville et affichés devant les écoles.

c) Les accueils maternels du soir – 16h30 à 18h30

Les accueils maternels du soir sont organisés dans les locaux des écoles maternelles de 16h30 à 18h30. À partir de 16h30, un goûter est servi aux enfants, ce temps est suivi d'un temps de loisirs. Pour permettre aux enfants de goûter dans de bonnes conditions, les parents ne peuvent venir chercher leur enfant qu'à partir de 17h. Cet accueil est assuré par l'équipe d'animation qui proposera aux enfants un temps de loisirs et de détente en respectant le rythme et le choix de chaque enfant.

d) Le temps du soir élémentaire – 16h30 à 18h30

2 formules possibles

- **Un accueil du soir -16h30 – 18h30**

Les accueils du soir élémentaires se déroulent dans les locaux des écoles élémentaires (hormis les enfants de Guy Moquet qui sont accueillis à la Maison de l'enfant et les enfants de Paulette Nardal qui sont accueillis à Gagarine) de 16h30 à 18h30.

À partir de 16h30, un goûter est servi aux enfants, ce temps est suivi d'un temps de loisirs. Pour permettre aux enfants de goûter dans de bonnes conditions, les parents ne peuvent venir chercher leur enfant qu'à partir de 17h. Cet accueil est assuré par l'équipe d'animation qui proposera aux enfants un temps de loisirs et de détente en respectant le rythme et le choix de chaque enfant.

- **Une étude de 16h30 à 17h45, suivie d'un accueil de 17h45 à 18h30**

L'étude est organisée dans les écoles élémentaires après la classe et jusqu'à 17h45. Aucun départ avant 17h45 ne peut être autorisé.

De 16h30 à 17h, les enfants sont en temps de pause durant lequel ils prennent un goûter fourni par la Ville.

De 17h à 17h45, les enfants sont en temps d'étude, encadrés par les enseignants.

A 17h45, les enfants sont accueillis à l'accueil du soir et les familles peuvent venir chercher leur enfant.

L'encadrement est d'un enseignant pour 25 enfants. L'étude a pour objectif de donner aux enfants des conditions de travail favorables, pour qu'ils puissent effectuer le travail du soir demandé par l'enseignant (il ne s'agit pas d'une étude dirigée ni de cours individuels ou d'actions de soutien scolaire).

e) L'accueil de loisirs du mercredi – 7h30 à 18h30

Les différentes formules d'accueil sont :

- Un accueil à la journée
- Un accueil à la demi-journée avec repas (matinée avec repas ou après-midi avec repas)
- Un accueil à la demi-journée sans repas (matinée ou/et après-midi)

Les arrivées :

Les enfants peuvent arriver de manière échelonnée :	Le matin	De 7h30 à 9h
	Le midi	De 11h20 à 11h30
	L'après-midi	De 13h20 à 13h30

Les départs :

Les départs sont possibles :	Le matin	De 11h20 à 11h30
	Le midi	De 13h20 à 13h30
	L'après-midi	De 17h à 18h30

Les enfants sont accueillis dans leur école pour les maternelles et les élémentaires (à l'exception des enfants scolarisés à Guy Moquet qui sont accueillis à la Maison de l'Enfant et les enfants scolarisés à Paulette Nardal qui sont accueillis à Gagarine).

Un projet pédagogique, rédigé par les équipes d'animation en début d'année scolaire, trace le fil conducteur des actions. Chaque équipe met en œuvre un projet d'animation adapté à l'âge des enfants. Il s'articule autour d'animations ludiques, culturelles, artistiques, scientifiques ou sportives.

2. Les vacances scolaires

Les enfants doivent être obligatoirement inscrits à l'activité au préalable pour chaque période de vacances scolaires. Cette inscription permet de recruter le nombre d'animateurs en adéquation avec les taux d'encadrement, de commander les repas et d'organiser les activités. Le nombre de structures ouvertes varie d'une période à l'autre.

Pendant les vacances scolaires, le temps de restauration est inclus dans le temps des accueils de loisirs et est facturé à part de la journée ou demi-journée de l'accueil de loisirs à l'exclusion des 1/2 journées sans repas.

Les accueils de loisirs maternels et élémentaires sont ouverts durant les vacances scolaires de 8h00 à 18h30.

Les différentes formules d'accueil sont :

- Un accueil à la journée
- Un accueil à la demi-journée avec repas (matinée avec repas ou après-midi avec repas)
- Un accueil à la demi-journée sans repas (matinée ou/et après-midi)

Les arrivées :

Les enfants peuvent arriver de manière échelonnée :	Le matin	De 8h à 9h30
	Le midi	De 11h50 à 12h
	L'après-midi	De 13h20 à 13h30

Les départs :

Les départs sont possibles :	Le matin	De 11h50 à 12h
	Le midi	De 13h20 à 13h30
	L'après-midi	De 17h à 18h30

Pendant les vacances scolaires, l'accueil des enfants s'effectue jusqu'à 9h30. Passé cet horaire, le directeur de l'accueil se verra dans l'obligation de refuser l'enfant. En cas d'absence des enfants accueillis en demi-journée l'après-midi, il est nécessaire de prévenir le directeur de l'accueil de loisirs avant 9h30.

Organisation spécifique des vacances scolaires d'été

Les enfants de petite section scolarisables à la prochaine rentrée scolaire sont accueillis dans les accueils de loisirs maternels.

Les enfants de grande section de l'année scolaire en cours sont accueillis dans les accueils de loisirs élémentaires.

Les enfants scolarisés en CM2 sont accueillis au club adolescent (cf. le règlement intérieur du club adolescent).

Le nombre de places par accueil de loisirs est limité en fonction de la capacité d'accueil maximale des structures.

Chapitre 2 - Clauses communes

1. Modalités d'admission

La participation aux activités périscolaires et extrascolaires est soumise à une inscription administrative. Celle-ci s'effectue auprès de l'Accueil Enfance ou sur le portail Famille. Cette inscription est obligatoire avant toute première fréquentation de l'enfant à une activité pour des raisons de responsabilité et de sécurité. La famille devra présenter les pièces justificatives suivantes : l'original de la pièce d'identité, du livret de famille, du carnet de vaccinations de l'enfant et les photocopies d'un justificatif de domicile (quittance EDF et/ou facture téléphone), de l'avis d'imposition sur le revenu de l'année N-1, de l'attestation d'assurance responsabilité civile, du Numéro d'allocataire CAF.

2. Modalités de réservation

a) Les activités périscolaires

La réservation et l'annulation en ligne sur le portail famille ou auprès de l'accueil Enfance d'une activité doit être effectuée dans un délai de 3 jours pleins à l'avance.

b) Les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires

La réservation et l'annulation s'effectuent en ligne sur le portail famille ou auprès de l'accueil Enfance pendant la période d'inscription : La date limite de réservation et d'annulation de jours est fixée 14 jours pleins avant le début de chaque période de vacances scolaires.

Les vacances d'été sont découpées en deux périodes de fonctionnement : le mois de juillet et le mois d'août. La date limite de réservation est fixée 14 jours pleins avant le début de chaque période de fonctionnement.

Pour toute demande d'inscription hors délai pour chaque période de vacances, les familles doivent contacter l'Accueil Enfance. Celle-ci sera traitée en fonction des places disponibles. Toute demande de réservation hors délai sera soumise à une majoration de 30% du tarif de l'activité. Toute demande d'annulation hors délai sera facturée au tarif.

3. Tarification et modalités de facturation et de paiement

a) Tarification

Les tarifs des différentes activités sont fixés, pour chaque année scolaire, par délibération du Conseil Municipal et appliqués en fonction du quotient familial*.

Dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), un abattement de 30% (correspondant à la part alimentaire) est consenti pour la restauration quand les familles fournissent un panier repas.

*Pour bénéficier du quotient familial, c'est-à-dire accéder à un tarif en fonction des ressources du foyer, il est obligatoire de faire calculer son quotient avant le début de chaque année civile en présentant le dernier avis d'imposition reçu. Sans calcul de quotient, les tarifs appliqués sont les tarifs maximums pour chaque activité. Il n'y aura pas de rétroactivité si le quotient est calculé après le 31 janvier de chaque année.

b) Facturation et modalités de règlement

La facture est établie **mensuellement**. Elle récapitule l'ensemble des activités de l'enfant (pause méridienne, mercredis après-midi et accueils de loisirs vacances, accueils du matin, du soir et études).

Toutes les activités énumérées au chapitre 1 sont soumises à réservation. **En cas de présence de l'enfant à une activité sans réservation ou avec une réservation effectuée hors délai (3 jours pleins en période scolaire et 14 jours avant le début des vacances), le tarif appliqué sera majoré de 30 %. Toute activité réservée est facturée même en cas d'absence, sauf en cas de maladie de l'enfant sur présentation d'un justificatif médical remis à l'Accueil Enfance avant la fin du mois concerné. Toute annulation hors délai est facturée au tarif.**

Les jours d'absence pourront être décomptés pour des raisons exceptionnelles (classes de découverte, sorties occasionnelles, grèves, absence du professeur des écoles, dispositif de soutien scolaire interférant avec les horaires d'accueil...) en période scolaire.

En cas de contestation éventuelle de facture, une demande doit être adressée par courrier à l'attention de la Direction de l'Éducation ou par mail à acc-enfance@ville-malakoff.fr dans un délai de 1 mois à réception de la facture. A défaut de réclamation ou de paiement dans le délai, un titre exécutoire sera émis. La famille dispose alors d'un délai de 2 mois suivant la notification par le Trésor Public de l'avis des sommes à payer pour contester la somme mentionnée. Passés ces délais, toute contestation de facture sera systématiquement rejetée.

En cas de radiation de l'enfant, la famille est tenue de fournir une photocopie du certificat de radiation soit par courrier soit par mail afin de désinscrire l'enfant des activités périscolaires ou extra-scolaires.

c) Modalités de paiement

La famille peut effectuer le règlement au plus tard à la date d'échéance indiquée :

- En ligne sur le Portail Famille
- Par courrier en adressant un chèque à l'ordre du trésor Public à l'adresse suivante avec la référence de la facture : Hôtel de Ville Accueil Enfance Place du onze Novembre 92240 Malakoff

- Par prélèvement automatique
- À l'accueil Enfance 17 rue Raymond Fassin – en espèces, chèque, carte bancaire et tickets CESU*

*les tickets **CESU** sont valables **uniquement** pour les accueils du matin et du soir, les accueils de loisirs du mercredi et des vacances jusqu'au 6 ans de l'enfant. Il convient donc pour ce mode de règlement de compléter, le cas échéant, avec un autre mode de règlement pour solder la facture.

Après le délai de règlement spécifié, la facture sera à régler auprès du Trésor Public après réception du titre exécutoire.

Chapitre 3 - Santé - Accueil des enfants en situation de handicap - Protocole d'Accueil Individualisé -PAI-

1. Accueil des enfants en situation de handicap

La ville de Malakoff est signataire de la Charte Handicap pour laquelle elle s'engage à accueillir dans les meilleures conditions, les enfants porteurs de handicap. Il appartient à la famille de prendre contact avec la coordinatrice Loisirs Handicap de la Direction de l'Education pour remplir le Livret d'Accueil qui permet d'assurer les meilleures conditions d'accueil.

2. Santé

L'état de santé de l'enfant doit lui permettre de profiter pleinement de sa journée. Si des symptômes sérieux l'en empêchent (fièvre, vomissement, ...), le directeur de l'accueil de loisirs pourra refuser son admission ou appeler les parents pour qu'ils viennent le chercher en cours de journée.

Pour des raisons de sécurité, l'équipe d'animation n'est pas autorisée à administrer un médicament à un enfant, même sur présentation d'une ordonnance ou d'une décharge de responsabilité, sauf dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

En cas d'accident bénin (écorchures, légers chocs), l'équipe d'animation intervient pour apporter les premiers soins à l'enfant. La trousse à pharmacie ne contient réglementairement que des produits et du matériel pouvant être utilisés pour soigner les égratignures et les petites plaies.

En cas d'urgence, le directeur de l'accueil de loisirs fait appel aux services de secours et prévient aussitôt les parents, qui devront rejoindre ou accompagner leur enfant à l'hôpital en fonction du choix du service de secours. Le principe de précaution est systématiquement appliqué dans tous les cas ne relevant pas de l'intervention bénigne.

Pour l'établissement d'un PAI, il est donné à la demande des familles par le directeur d'école afin de le faire compléter par le médecin référent de la pathologie. Conformément à la circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescent-es atteints de troubles de la santé, pour tout enfant présentant une allergie alimentaire, il convient que les parents fassent une demande de P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) auprès de la direction de l'école, qui en saisira la Médecine scolaire et en informera la Ville de Malakoff.

Pour ces enfants, un panier repas devra donc être systématiquement fourni par la famille selon le protocole remis lors de la signature du P.A.I. Les aliments doivent, le cas échéant, être conditionnés dans des boîtes glacées isothermes susceptibles de maintenir un froid positif de 0°C à + 10°C à l'aide de plaques réfrigérantes. Le nom de l'enfant doit apparaître lisiblement. Le P.A.I. doit être mis en place avant l'accès à la restauration scolaire.

Chapitre 4 - Assurances et responsabilités

1. Assurances

Il appartient aux familles de souscrire une assurance au titre de la responsabilité civile, afin de couvrir les risques que pourraient provoquer son enfant. La Ville de Malakoff se réserve le droit de réclamer à la famille dont l'enfant a été reconnu responsable de dégradations, le montant des réparations.

2. Responsabilités

- Coordonnées de la famille et informations

Les familles s'engagent à communiquer à l'accueil Enfance tout changement d'adresse et/ou de coordonnées téléphoniques dans les plus brefs délais.

De même, les familles doivent vérifier que les informations médicales concernant leur enfant sont bien mises à jour.

- Autorisations et décharges de sortie en fin de journée

Les responsables légaux doivent notamment indiquer le nom et les coordonnées de la ou des personnes autorisées à aller chercher leur enfant aux heures réglementaires de sortie.

Les animateurs doivent s'assurer de l'identité de la personne se présentant pour venir chercher l'enfant.

- Autorisations de sortie

Les sorties exceptionnelles en cours de journée doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite préalable du responsable légal auprès du responsable périscolaire (rendez-vous médicaux)

Le mercredi, une dérogation exceptionnelle de départ anticipé peut être accordée après accord du responsable périscolaire pour les enfants pratiquant des activités sportives, culturelles et artistiques sur présentation d'un justificatif d'inscription à l'activités à partir de 16h.

En ce qui concerne les accueils de loisirs élémentaires, une autorisation parentale est également nécessaire pour les enfants qui quittent seuls la structure en fin de journée

Toute sortie est définitive et l'enfant ne peut réintégrer la structure.

- Respect des horaires

Pour le bon déroulement des activités et de la journée de l'enfant, il est demandé aux parents de respecter les horaires d'arrivée et de sortie possibles.

En cas de retard le soir, les parents sont tenus d'informer les responsables périscolaires du site

En cas d'impossibilité pour venir chercher l'enfant, la famille doit donner l'autorisation à une tierce personne. En cas de retards réguliers, la municipalité se réserve la possibilité de ne plus accepter l'enfant.

Chapitre 5 - Règles de vie

- **Comportement**

Tout enfant doit prendre soin des objets et respecter les locaux mis à disposition dans le cadre des différentes activités.

Tout enfant est tenu de respecter les autres enfants et le personnel, ainsi que les installations et le matériel mis à sa disposition.

En cas de manquement grave aux règles de vie en collectivité, une mise en garde pourra être prononcée par la direction de l'éducation sur le rapport de la direction de l'accueil de loisirs. Une exclusion temporaire ou définitive peut être envisagée s'il n'y a pas d'amélioration après cette mise en garde.

Les titulaires de l'autorité parentale sont responsables des dégâts matériels, où de toute autre nature, qui pourraient intervenir à la suite d'un fait volontaire de la part de leur enfant.

De même, tout titulaire de l'autorité parentale qui, par ses propos ou ses actes, trouble l'ordre, la sérénité ou la sécurité des activités peut voir l'accueil de son enfant suspendu, de manière provisoire ou définitive.

En dehors des horaires d'arrivée et de sortie, il est interdit aux familles et aux enfants de pénétrer dans les locaux.

- **Objet personnel**

Afin d'éviter toute perte ou tout conflit, il est demandé aux enfants de ne pas apporter d'objets de valeur et personnels. La ville décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants. De même, il est interdit d'apporter un objet dangereux ou pouvant présenter un danger.

Acceptation du règlement

L'inscription à l'une des activités périscolaires ou extrascolaires proposées par la Ville implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions.

Adopté en Conseil Municipal le 24 mai 2022 - Applicable au 1^{er} septembre 2022

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB ADOS

ARTICLE 1

Préambule

Le Club Ados est un lieu de rencontre et de vie ouvert aux collégien-nes de la ville de Malakoff. Animé par une équipe de professionnels, il propose un accueil en accès libre, des activités de loisirs (culturelles, artistiques, sportives et ludiques), des sorties, des projets autour de la citoyenneté. Ce lieu valorise la parole, les idées et les savoirs faire des jeunes collégien-nes, en les impliquant notamment dans la vie de la structure. Le présent règlement a pour objectif de définir les modalités d'inscription et d'organisation de l'accueil en accès libre et des activités proposées par le Club Ados. Il est disponible au Club Ados, à l'accueil Enfance et consultable à tout moment sur le site internet de la ville malakoff.fr et sur le portail Famille.

ARTICLE 2

Conditions d'accès et fonctionnement

Le Club Ados est situé 10 bis avenue Augustin-Dumont à Malakoff. 01 47 46 48 49 Il propose :

1. Accueil en accès libre

L'accès à ce lieu est libre selon les horaires définis ci-dessous, c'est-à-dire que le jeune peut venir et repartir dès qu'il le souhaite. Dès lors, en dehors de l'enceinte des locaux, le jeune n'est plus soumis à la responsabilité de l'encadrement. Cet accueil est gratuit. Les horaires de l'accueil en accès libre sont :

PÉRIODE SCOLAIRE	PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES
<ul style="list-style-type: none"> - Du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30 - Mercredi de 12h à 13h30 - A compter de l'arrêt des cours des collèges pour l'organisation du brevet des collèges jusqu'aux vacances estivales, du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30 	Du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30

2. Activités Loisirs

Une programmation d'activités est proposée aux jeunes :

PÉRIODE SCOLAIRE	PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES
<ul style="list-style-type: none"> - Mercredi de 13h30 à 16h30 - Ponctuellement pendant l'année scolaire (vendredis soir, samedis après-midi, soirées,...) - À compter de l'arrêt des cours des collèges pour l'organisation du brevet des collèges jusqu'aux vacances estivales, du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 	Du lundi au vendredi (activités à la journée ou à la demi-journée) de 8h30 à 16h30

Ces activités sont soumises à facturation (cf. Art. 6) Pendant les vacances scolaires, l'accueil des jeunes s'effectue jusqu'à 9h30. Certaines activités peuvent être mises en place à l'extérieur de la structure ou en dehors des horaires précisés ci-dessus.

Organisation spécifique des vacances scolaires d'été : Les enfants de CM2 scolarisables à la prochaine rentrée scolaire en 6^e au collège seront accueillis pendant les vacances scolaires d'été au Club Ados.

ARTICLE 3

Modalités d'inscription administrative

La participation aux activités du Club Ados est soumise à une inscription administrative pour chaque année scolaire. Celle-ci s'effectue auprès de l'Accueil Enfance, sur le portail Famille ou sur le portail de démarches de la ville. La fiche sanitaire du jeune devra être mise à jour sur le portail Famille ou auprès de l'Accueil Enfance sur le portail de démarches.

Tout changement de numéro de téléphone professionnel ou personnel, tout changement d'adresse ou tout autre renseignement sur la santé du jeune qui surviendrait en cours d'année, doit être signalé à l'Accueil Enfance. En cas de séparation des parents, la photocopie du jugement ou l'ordonnance du juge des affaires familiales doit être fournie lors de l'inscription.

Le jeune est autorisé à rentrer seul à la fin de l'activité « Loisirs », si les parents ont fourni une autorisation au préalable. Sinon, un parent ou une autre personne dûment autorisée peut venir chercher le jeune. Dans ce cas, la personne venant chercher le jeune doit faire l'objet d'une autorisation écrite des parents et sera invitée à justifier de son identité auprès du personnel encadrant de l'activité.

ARTICLE 4

Modalités de réservation des activités du Club Ados

Le programme des activités du mois est mis en ligne un mois avant sur le portail Famille et sur le site Internet de la ville. Il est également disponible au Club Ados. Les dates de la période de réservation des activités sont communiquées par affichage au Club Ados et sont disponibles sur le site de la ville ainsi que sur le portail Famille.

La réservation des activités du Club Ados s'effectue sur le Portail famille ou à l'Accueil Enfance, en fonction de période d'activité :

- Période scolaire : Les réservations se terminent 48h avant le jour de l'activité, dans la limite des places disponibles.
- Période de vacances scolaires : Les réservations se terminent le mercredi (inclus), veille de chaque période de vacances scolaires, dans la limite des places disponibles. Il est également possible de s'inscrire directement auprès du Club lors de l'accueil du matin (8h30 à 9h30), selon la disponibilité des places.

ARTICLE 5

Tarifification et modalités de paiement

1. Tarifification

Les temps d'accueil en accès sont gratuits.

Les tarifs des activités loisirs sont fixés, pour chaque année civile, par délibération du Conseil Municipal et appliqués en fonction du quotient familial*. Dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), un abattement de 30% (correspondant à la part alimentaire) est consenti pour la restauration quand les familles fournissent un panier repas. *Pour bénéficier du quotient familial, c'est-à-dire accéder à un tarif en fonction des ressources du foyer, il est obligatoire de faire calculer son quotient à chaque fin d'année civile, en présentant le dernier avis d'imposition reçu. Sans calcul de quotient, les tarifs appliqués sont les tarifs maximums pour chaque activité. Une facture est adressée au responsable légal après la période des vacances scolaires.

2. Modalités de paiement

La facture est établie mensuellement. La famille peut effectuer le règlement au plus tard à la date d'échéance indiquée:

- En ligne sur le portail Famille,
- Par courrier en adressant un chèque à l'ordre du Trésor public à l'adresse suivante, avec la référence de la facture : Hôtel de ville Accueil Enfance, place-du-onze-Novembre-1918, 92240 Malakoff, • À l'Hôtel de Ville au service Accueil Enfance - 17 rue Raymond Fassin - en espèce, chèque ou carte bancaire, • Par prélèvement automatique

Après le délai de règlement spécifié, la facture sera à régler auprès du Trésor Public après réception du titre exécutoire.

ARTICLE 6

Modalités en cas d'absence ou d'annulation

Chaque réservation à une activité loisirs sera facturée sauf si celle-ci a fait l'objet d'une annulation dans les délais prévus ou en cas de maladie du jeune.

La demande d'annulation doit être effectuée 48h avant le jour de l'activité auprès de l'Accueil Enfance en adressant un mail à acc-enfance@ville-malakoff.fr.

Aucune annulation ne pouvant être prise par téléphone.

Le certificat médical doit être adressé au plus tard 7 jours après le dernier jour de la période de vacances scolaires à l'Accueil Enfance :

- Par courrier à l'adresse suivante : Hôtel de ville Accueil Enfance, place-du-onze-Novembre, 92240 Malakoff,
- Par mail à acc-enfance@ville-malakoff.fr

Si le certificat médical n'est pas fourni dans le délai défini ci-dessus ou en cas de désistement, l'activité sera facturée.

ARTICLE 7

Santé – Accueil des enfants en situation de handicap – Protocole d'Accueil Individualisé

L'état de santé de l'enfant doit lui permettre de profiter pleinement de sa journée. Si des symptômes sérieux l'en empêchent (fièvre, vomissement, ...), l'équipe de direction du Club Ados pourra refuser son admission ou appeler les parents pour qu'ils viennent le chercher en cours de journée. Les animateurs ne peuvent être habilités à administrer un traitement médical que dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

En cas d'urgence, l'équipe de direction du Club Ados prévient le responsable légal, ou à défaut les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription, et/ou prévient immédiatement les services d'urgences (SAMU).

Pour la sécurité de tous, un jeune ne doit en aucun cas avoir de médicament en sa possession.

La ville de Malakoff est signataire de la charte Handicap pour laquelle elle s'engage à accueillir dans les meilleures conditions les enfants en situation de handicap.

Avec les parents, elle établit une notion d'engagement réciproque en s'assurant que les besoins du jeune peuvent être pris en compte dans le cadre des activités du Club Ados, sous réserve de la compatibilité avec la vie en collectivité et le bien-être de l'enfant.

Lors de la préinscription, les titulaires de l'autorité parentale doivent solliciter un rendez-vous avec le référent Loisirs Handicap auprès de l'Accueil Enfance pour établir un livret d'accueil de loisirs, qui définit les conditions qui vont garantir la sécurité et la qualité de vie de l'enfant pendant le séjour.

Si l'enfant bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), les titulaires de l'autorité parentale doivent fournir celui-ci avec la fiche sanitaire.

ARTICLE 8

Assurance et responsabilité

Les jeunes inscrits aux activités sont placés sous la responsabilité de la ville de Malakoff pendant les horaires de fonctionnement, à partir du moment où la présence du jeune est enregistrée par l'équipe d'animation, jusqu'au pointage de son départ. En dehors de ce cadre et en dehors des horaires d'accueil, les titulaires de l'autorité parentale sont responsables si un accident survenait à leur enfant.

La Ville de Malakoff est assurée au titre de sa responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les jeunes sont pris en charge par l'activité. Les parents doivent vérifier que leur assurance individuelle ou l'assurance scolaire couvre également leur responsabilité civile pour les accidents que pourrait provoquer leur enfant pendant cette activité, ainsi que les accidents dont leur enfant pourrait être victime sans que la responsabilité de la Ville soit engagée.

Afin d'éviter toute perte ou détérioration, il est interdit d'apporter des objets de valeur. À ce titre, la ville de Malakoff n'assure pas la garde des objets de valeur et de sommes d'argent. Elle ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration.

ARTICLE 9

Les règles de vie à respecter

Tout jeune qui participe aux activités et animations du Club Ados s'engage à respecter les règles de vie suivantes : - Respect des autres : Aucune violence physique ou verbale ne sera tolérée.

- Respect du matériel : Le mobilier ne devra pas être endommagé, le matériel utilisé devra être rangé après toute activité. Toute détérioration volontaire fera l'objet d'un remboursement ou d'un remplacement par son auteur. -

Respect des consignes de sécurité : Il est interdit de fumer dans les locaux et pendant les activités, d'introduire de l'alcool, toute substance illicite ou d'avoir sur soi ou dans son sac tout objet dangereux.

Tout manquement à ces règles peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou permanente des activités proposées par le Club Ados.

Ces sanctions sont prononcées sur avis de l'équipe de direction du Club Ados et notifiées aux parents, par lettre recommandée.

ARTICLE 10

Acceptation du règlement

L'inscription aux activités et animations du Club Ados proposées par la Ville implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions.

Adopté en Conseil Municipal le 7 avril 2021 applicable au 3 mai 2021 - Délibération n° DEL2021_31